

VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

LÉGENDE

La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.

[Propos hors micro] : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

[Mauvaise réception sonore] : Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

[Propos non compris par l'interprète] : Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

[Prises de paroles simultanées] : Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

[Bruits parasites] : Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.

* : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

** : Passage manquant.

Plénière du Conseil départemental de la Manche

Vendredi 24 mars 2023

_ Nous allons travailler. Merci d'être présents à ce rendez-vous. Je déclare la séance ouverte. Il faut un ou une secrétaire de séance. Si on retient l'ordre alphabétique, c'est Isabelle Bouyer-Maupas qui s'y colle. Si tu veux bien... Signez le PV et c'est tout. Frédéric Chauvel va procéder à l'appel. Je lui donne la parole.

_ Bonjour à tous. Monsieur Hervé Agnès, Monsieur Philippe Bas, Madame Emmanuelle Bellée, Madame Brigitte Boisgerault, Madame Frédérique Boury, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Isabelle Bouyer-Maupas, Monsieur Jean-Claude Braud est excusé. Madame Lydie Brionne, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Madame Stéphanie Coupé, Madame Valérie Coupel-Beaufils, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Monsieur Antoine Delauney est excusé pour le début de séance. Monsieur Daniel Denis, Monsieur André Denot... Il va être absent en début de séance. Monsieur Hervé Desserouer est excusé. Madame Karine Duval, Monsieur Franck Esnouf est en retard. Il y a une cérémonie. Madame Marie-Pierre Fauvel, Monsieur Benoît Fidelin, Madame Isabelle Fontaine, Monsieur Axel Fortin-Larivière, Monsieur Grégory Galbadon, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Monsieur Philippe Gosselin, Madame Carine Grasset, Monsieur Dominique Hébert est excusé. Madame Adèle Hommet, Madame Sonia Larbi, Madame Maryse Le Goff, Madame Dany Ledoux, Madame Odile Lefaix-Véron est excusée. Madame Brigitte Léger-Lepaysant, Monsieur Thierry Letouzé, Madame Nathalie Madec, Monsieur Hervé Marie, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel est excusée. Madame Jessie Orvain, Monsieur Damien Pillon, Monsieur Yvan Taillebois. Le quorum est atteint.

_ Merci bien. Comme il est de coutume, je vais vous proposer quelques sujets à l'ordre du jour. Nous vivons en ce moment un contexte international toujours aussi dégradé. Nous vivons maintenant un contexte national difficile. Nous savions que ça n'allait pas être simple, mais ça ne l'est pas. Néanmoins, aujourd'hui, nous avons un certain nombre de rapports qui sont là pour montrer que le Conseil départemental avance sur tout ce qui concerne l'évolution

d'une convention que nous allons passer, dans CPOM avec l'ADSEAM, un CPOM important. Nous mettons en place 12 places de maisons d'enfance à caractère social. Nous allons répondre aux 100 AEMO renforcés avec un budget conséquent. Pour les MEX, c'est un budget de plus de 850 000 par an. Pour les AEMO renforcés, c'est 1,5 million. Ça fait partie de la trajectoire que nous avons fixée. Au cours des échanges que j'ai pu avoir avec les syndicats, le 6 mars, ce que j'ai pu échanger avec eux au sujet des agents d'accueil et des agents administratifs du médico-social qui estimaient avoir droit au SEGUR. J'ai rappelé aux syndicats qu'il y avait un texte limpide qui est paru au journal officiel précisant que le SEGUR, s'il avait été ouvert au domaine hospitalier pour les soignants, ce n'était pas le cas pour les autres professions. Les médico-sociaux, oui, les assistants administratifs et les agents d'accueil ne pouvaient pas prétendre à cette prime SEGUR. J'ai quand même parcouru tout au long de l'année 2022 les 9 CMS avec vous. J'en ai tiré des enseignements. J'ai vu qu'il y avait sur les territoires des actions qui méritaient d'être soulignées. L'accueil, ce n'est pas qu'accueillir, mais c'est aussi orienter, expliquer, prendre des initiatives. Le métier n'est pas toujours facile. De fait, nous étions partis avec la direction générale sur un montant que l'on pourrait pousser un peu plus loin. Nous avons fait une proposition aux syndicats de 70 € pour les agents d'accueil bruts par mois et 80 € brut par mois pour les agents administratifs. La proposition n'a pas été reçue favorablement. Les syndicats s'en sont exprimés au travers d'un CST et d'un second. Le premier CST n'a pas pu se tenir. J'avais quand même souhaité que le rapport initial qui prévoyait non seulement de traiter et d'aborder le cas des primes pour ces administratifs soit découplé de celui qui prévoyait d'agir sur les fonctions managériales. Nous sommes dans l'attractivité. J'avais en tête d'agir pour renforcer l'attractivité de ces postes. Nous voyons encore trop souvent des postes vacants sur des postes de chef de service parce qu'il n'y a pas le répondant. Il me semble évident que nous puissions aborder ce sujet. J'ai fait en sorte que les deux délibérations soient présentées au CST. Les deux ont été refusées. J'ai laissé cette possibilité aux syndicats de dire non à l'un tout en ne disant pas non à l'autre. J'ai pris acte de ce fait. Nous avons ce préavis de grève aujourd'hui. J'ai souhaité revoir les syndicats mardi soir. Nous avons eu un entretien mardi avec l'intersyndicale. Un entretien tout à fait correct, un échange franc, direct, aimable et constructif. Il me semblait qu'au travers de tout cela et au travers de ce jeu de prime SEGUR, il y avait un sujet de fond qui est celui des primes en général. Il est évident qu'il nous faudrait un jour ou l'autre aborder la remise à plat de toutes ces primes. Il me semble évident que l'on doive se pencher sur cela. Ça faisait partie des

revendications des syndicats le 6 mars. C'était une des revendications, que l'on puisse remettre en place ce chantier comme l'ont fait d'autres départements.

Pour moi, le moment est venu. J'ai donc pris cette décision de nous lancer sur un chantier, qu'ils prennent en compte la valorisation des régimes indemnitaires et une remise à plat de tout ça. Mais aussi une attractivité des postes sous tension, des postes de direction. C'était une des suggestions des syndicats. S'ils n'admettaient pas que l'on traite de façon isolée la revalorisation des primes sur les fonctions managériales... Au-delà de ça, je pense que ce chantier devra être abordé au sens large du terme. Non seulement les postes en tension, la participation à la restauration sur la trajectoire que nous nous étions fixée. D'aller vers la mutuelle employeur, le renforcement d'un sentiment d'appartenance à l'institution, du développement d'espaces communs. Je pense aux nouveaux bâtiments qui vont être livrés. Nous devons travailler tout ça ensemble au même titre de la convivialité, la communication interne au travers d'ateliers. Ce programme a été fixé. Lorsque j'ai proposé ça mardi soir, l'accueil était plutôt favorable. Même très favorable. Donc j'ai pris note. Jusqu'à la proposition de monter en dernier ressort, puisque les syndicats nous ont fait comprendre qu'ils souhaitaient que nous traitions aussi le cas des primes pour les agents d'accueil et les administratifs médico-sociaux. Nous avons eu un échange, une interruption de séance, un nouvel échange. J'avais bien lu sur les tracts qui étaient adressés la semaine précédente que la porte est ouverte négociation. Le tract syndical précisait cette chose. Parallèlement, j'avais pris note que sur l'un des tracts figurait une phrase : "La prime doit être d'un niveau suffisant." Quand je vois ça, ça veut dire que l'on peut parler, échanger. C'est ce que j'ai souhaité faire avec eux. J'en conclusais que nous pouvions peut-être traiter ce sujet en considérant le niveau suffisant sur le curseur. Les échanges se sont faits. On a compris que 130 € pourraient être quelque chose qui pourrait aller. Nous sommes partis pour 130 € brut pour les agents administratifs et 120 € pour les agents d'accueil. L'accueil de cette proposition a été particulièrement favorable. Tous les syndicats sont partis satisfaits. Ils ont fait remonter vers les agents des CMS concernés, mais à l'unisson, j'ai entendu que c'était une bonne chose. Le lendemain, mercredi, vous avez reçu une information d'intersyndicale qui disait qu'ils estimaient qu'ils étaient satisfaits et qu'ils demandaient la levée du préavis de grève qui était fixé aujourd'hui. Dont acte. Je me suis réjoui de cette réponse. Hier matin, j'ai reçu un tract de l'organisation syndicale qui dit que finalement, le compte n'y est pas et qu'ils appellent à un

mouvement de grève. Un autre syndicat a dit qu'il restait en conformité avec l'accord qui avait été pris le mardi soir et qu'il ne dérangerait pas et qu'il n'appelait pas à la grève ce vendredi 24. Le quatrième syndicat n'a pas formulé d'observation. J'en conclus qu'il est en phase avec ce que nous avons décidé ensemble.

Tout cela est un peu... Je suis décontenancé de ce retour, je suis surpris. Je suis content que certains restent fidèles à leur engagement. C'est important. Il faut bien voir que cette prime qui est accordée n'est pas un SEGUR. C'est une prime que nous estimons verser pour encourager... Les CMS qui ont appelé vous invitent, l'invitation était bien rédigée, mais quand certains m'ont posé la question, je n'ai fait que vous encourager à aller à la rencontre des CMS pour les écouter. Ça me semble important. Mais il n'y a pas de prime SEGUR qui est prévue pour les agents administratifs. Nous allons au-delà. Je pense que je suis allé bien au-delà de ce que nous pouvons faire. On nous a cité le Calvados en exemple : 150 €. Renseignement pris auprès du Calvados, ce n'est pas une prime SEGUR. C'est le fruit d'échanges. Ils ont aussi remis sur la table le chantier RIFSEEP. On peut comparer avec d'autres départements qui sont dans cette mouvance. Mais là, nous faisons partie de ceux qui ont décidé qu'il n'y a pas de SEGUR, mais nous allons vers une indemnité pour reconnaître le travail effectué. Quelque part, nous sommes au bout de ce que nous pouvions prononcer, surtout quand nous avons reçu un accueil de la part des syndicats. Voilà le reflet de ce qui s'est passé ces jours derniers.

Ensuite, la Mammobile. 58 000 femmes ont eu un cancer du sein en France, 12 000 sont décédés. La participation française du dépistage organisé pour le cancer du sein était à 48 % en 2019 et elle baisse chaque année. Moins d'une femme sur deux participe à ce dépistage. La raison d'être de la Mammobile est en fonction sur 4 départements normands. Plus la Mammobile est proche du terrain, plus les femmes qui souhaiteront pratiquer ces tests le feront et plus vite le cancer sera dépisté. C'est capital. Ça a son importance. Le coût d'investissement, le matériel, la maintenance, tout est pris en charge par le centre régional de dépistage des cancers. C'est un partenariat avec l'ARS et la CPAM. Par la décision que vous allez prendre, c'est un réel levier de proximité pour apporter une réponse à un besoin lié à l'éloignement de certains, peut-être aussi la peur. Troisième point : les conseillers numériques. Il y a une première vague de conseillers. 10 conseillers ont agi en bibliothèque et 9 en CMS. Les 10 en question ont fait un travail remarquable au cours de ces deux ans. Cette

politique qui a été menée a été couronnée de succès avec un nombre de personnes accompagnées et suivies relativement important. 25 000 ont été suivis et 35 000 ont été accompagnés. Le renouvellement s'est posé pour ces 10 conseillers. Il vous est proposé aujourd'hui que nous pourrions continuer encore pour une période de trois ans ces permanences. Ce ne sera plus seulement sur les CMS. 50 % du temps pourrait être consacré sur les territoires eux-mêmes. Donc aussi sur les bénéficiaires du RSA. Ça pourrait compléter les actions que nous menons au travers du parcours RSA et aussi du dispositif TANDEM. Pour ces trois ans, c'est 10 conseillers numériques. Nous démarrons à la mi-2023 jusqu'à la mi-2026. Nous avons examiné si nous pouvions compléter les aides de l'État du fonds européen. Cela a été brassé et rebrassé, mais il n'y a pas possibilité d'obtenir d'aide européenne. C'est le département qui paiera une partie. L'État sera présent aussi à raison de 80 % la première année, 70 la deuxième, et 50 la troisième année. Nous ne pourrions pas disposer de fonds européens.

Les autres rapports présentés aujourd'hui, il y a les îles anglo-normandes. Je vous avais dit lors de la dernière séance que nous n'avions pas encore la réponse de Jersey. Depuis, Jersey a répondu favorablement. Je remercie la ministre de l'Intérieur. Donc bonne nouvelle. Jersey suit. J'ai appelé le ministre des Affaires étrangères de Guernesey et qui m'a dit qu'il allait emboîter le pas. J'ai demandé à Jersey de voir ce qu'ils pouvaient faire. Je rencontrerai le ministre le mois prochain. Sur chaque billet de passage, s'il peut être estimé à 270 € aller-retour, le Conseil départemental en finance 200. On peut participer parce que ça fait partie de la vocation touristique, certes, mais on a découvert à quel point ils y sont attachés eux aussi. Une baisse de fréquentation de 80 %, il faut y réfléchir. Ils ont réfléchi et en ont tiré très vite les conclusions. Tout cela donnera lieu à des échanges sur les taxes portuaires sur lesquelles je renouvelle ma demande. Ils réfléchissent. Ils ont évolué aussi dans leur réflexion en se disant que les comités de jumelage qui vivent difficilement pourraient avoir la tâche facilitée en bénéficiant de 48 heures sans passeport. Dans la mesure où c'est un week-end de rencontre, les autorités de Jersey m'ont dit que quand il y a un jumelage, ils savent qu'ils résident chez l'habitant. Pour eux, c'est simple. Ils estiment qu'il n'y a pas un risque majeur à prendre cette décision de passer sans passeport, avec la carte d'identité, pour les membres des comités de jumelage sur 48 heures. Après, il n'y a pas de décision de prise. Ils réfléchissent

encore. Vous avez tous déjà pris le bateau pour aller à Jersey. Ils y réfléchissent. Ils ont vraiment envie d'aller dans cette direction.

Ensuite, la motion SDIS qui vous est présentée aujourd'hui. Les points essentiels, c'est l'idée que les pompiers soient... On parle du financement. Près de 19 millions d'euros mis sur la table par le département. Ils sont bien au-delà du minimum exigé, c'est-à-dire que nous serions contraints a minima à 13 millions, mais nous sommes 19. Nous insistons dans cette motion sur le fait que le caractère d'urgence est essentiel dans les interventions des pompiers. Les pompiers se déplacent, même si ce n'est qu'un transport de malades. Mais avoir parfois un ou deux transports de malades dans la nuit pour un centre, mais lorsqu'un accident se déclare, il n'y a plus personne. Ça met donc en danger d'autres personnes. Il faut réagir sur le caractère d'urgence et sur le fait que cela peut décourager certains sapeurs-pompiers volontaires d'aller dans cette direction. Le nombre d'interventions non urgentes, c'est trois heures a minima pour 4 pompiers. Cette motion du SDIS vous sera proposée aujourd'hui. Je vais laisser la parole à qui le voudra bien.

_ Je voulais avoir une précision par rapport aux îles anglo-normandes. Concernant la carte d'identité, comme elles sont prolongées, celles qui ont été prolongées au-delà de la date, est-ce qu'elles sont valables ?

_ Non, ce n'est pas prolongé pour Jersey. C'est 10 ans et pas un jour de plus. Je rebondis sur la question. Nous devons faire preuve de vigilance nous aussi. Jersey, à travers ses autorités de police aux frontières et douanes, sera vigilante, mais nous aussi, nous devons l'être. Nous devons faire un bilan en septembre 2023. Il faudra avoir des enseignements. Le renouvellement n'est pas soumis au gouvernement de Londres. C'est eux seuls qui décident. La parole est à Karine Duval.

_ Merci, Monsieur le Président. Nous sommes le 24 mars 2023. Il y a deux mois déjà, nous évoquons déjà l'incidence de la réforme des retraites sur notre collectivité. Chacun a pris ses responsabilités. Les organisations syndicales, les citoyens se sont mobilisés et continuent de le faire. La journée d'hier montre la profonde aspiration à des réformes socialement justes. Cela questionne notre positionnement en tant qu'élus. Nous avons à construire l'intérêt

général à prendre des décisions qui préparent l'avenir dont les effets ne sont pas immédiats. Est-ce qu'une élection est un blanc-seing ? Est-ce que tout doit être figé dans une sorte de toute-puissance des élus une fois pour toutes ? Nous sommes élus pour 7 ans sur ce mandat. C'est un temps très long sur l'échelle des révolutions du monde. Cet intérêt collectif est censé se construire et nous questionner. La richesse d'une démocratie est de pouvoir permettre la confrontation des idées dans l'absolu pour trouver les meilleures réponses collectives. Depuis le début de ce mandat, nous croyons que dans le monde actuel, il est illusoire de vouloir figer les autres. Il faut accepter le débat, accepter d'écouter. Il faut trouver la bonne méthode, celle où chacun a une place dans la mission qui est la sienne. Dans ma déclaration de candidature à la présidence, j'avais demandé que l'on innove dans les méthodes, dans la gouvernance. Pourquoi ne pas essayer de construire la politique autrement ? Quand vous n'avez pas pris ce chemin, c'est avec la conscience de notre responsabilité, de nos devoirs par rapport aux Manchois que nous préparons les débats ici et dans toutes les instances où cela est possible. Nous avons apporté des différences et des encouragements. Je regrette que certains aient pu trouver long le débat sur le budget, mais quand même. Il s'agissait de savoir comment nous allions utiliser 670 millions qui nous sont confiés. Honnêtement, pour avoir vécu précédemment des projets annuels de performance pour chaque commission et un vote final, a lieu nouveauté un budget présenté en un quart d'heure ? 15 minutes pour 670 millions. Nous pensons vraiment que les Manchois ont le droit à un débat, surtout quand la présentation diffère tellement des années précédentes. Il est nécessaire de regarder au-delà des chiffres présentés. L'action sociale est une de vos priorités. Nous avons eu la possibilité de prendre des mesures d'urgence qui s'imposaient pour un rattrapage indispensable en matière de ressources humaines. Vous avez commandé un audit. Le diagnostic était sans appel sur les difficultés rencontrées. Quid du plan d'action ? Le conflit en interne que nous vivons actuellement avec nos personnels prouve que les mesures d'urgence prises en début de mandat n'étaient qu'un début. Nous regrettons qu'il ait fallu aller au conflit pour que les choses avancent. C'est regrettable. Nous avons pris note de votre message de mardi. Le retrait de la délibération est un geste. Mais les questions restent entières. Il est urgent d'apporter des réponses. Répondre aux oubliés du SEGUR, pour nous, c'est non négociable. Il faut se rappeler que nous parlons des personnes qui étaient en première ligne lors du Covid pour assurer l'accueil dans les centres médico-sociaux. Vous avez répondu positivement à notre invitation à venir visiter un centre communal de santé en pleine activité.

Le conseil départemental a conscience de cette occupation majeure. Vous avez pu noter un peu plus de 3000 habitants qui ont pu retrouver un médecin traitant grâce à ce centre. Reste la question de l'action. Quel est la meilleure échelle pour agir et pourquoi faire ? À Cherbourg ou à Isigny-le-Buat, ce sont des portages municipaux. Le département et l'échelon des solidarités sociales et territoriales.

La loi est claire et nous donne la possibilité d'agir dans le bâti et l'emploi. Une mission santé a été créée. Les concitoyens ont besoin de soins et nous pouvons y contribuer. Avançons. Soyons collectivement des bâtisseurs. Exigeant d'être au rang de décideurs dans nos ARS car nous pouvons apporter une réponse à notre territoire avec ses spécificités. Soyons ceux qui ont compris en répondant à tous les agents qui sont venus exprimer leur colère légitime pour que les espoirs exprimés en début de mandat prennent corps. Soyons au rendez-vous. Merci pour votre écoute.

_ Merci, chère collègue. Je vais laisser la parole à Philippe Bas et je répondrai à vos propos. Vous avez la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. C'est pour moi l'occasion de me réjouir de participer aux travaux d'une assemblée départementale qui donne un bel exemple. Jean hommage aussi aux représentants des minorités dans notre assemblée. Cela donne un bon exemple de dignité, de respect de nos concitoyens et de respect que nous pouvons avoir les uns pour les autres. Cela permet d'avoir des débats approfondis dans des commissions de qualité et dans un climat d'écoute, de dialogue et de respect mutuel qui me paraît pouvoir être une bonne référence pour le fonctionnement de nos assemblées démocratiques ou des conseils municipaux de nos pays au Parlement français. Je crois que c'est important car nous ne sommes pas ici pour notre propre compte, mais au nom de nos concitoyens. Ils regardent et ils apprécient de constater que nous sommes capables de nous parler pour avancer ensemble dans le traitement des dossiers qui nous sont présentés, avec le souci du territoire, de l'intérêt général et de la qualité de vie de nos concitoyens.

Je crois que c'est bien de temps en temps de souligner que cela n'est secondaire, au contraire. C'est essentiel. La démocratie est représentative. Dans ces formes d'expression, elle doit être à la hauteur de la dignité que nos concitoyens attendent de nous.

Je suis heureux de voir la tonalité de ce début de session parce que les différents points qui ont été abordés en début de commission par notre président montrent que le souci des

politiques de solidarité et le souci du dialogue social sont une constante dans nos préoccupations et dans notre action. Vous avez cité la convention avec la sauvegarde de l'enfance en danger. Je me réjouis de voir que nous allons discuter d'un rapport qui va nous permettre, en approuvant cette convention avec la sauvegarde de créer 12 places en maison de l'enfance. Et c'est très important car nous avons beaucoup de situations en attente qui vont être mieux traitées. Je vois que les dispositions qui sont prises pour renforcer l'action de la MEX* avec 850 000 € sont également très substantielles, mais quand on renforce l'accompagnement des familles qui ont des difficultés pour améliorer la protection de l'enfance et les chances d'épanouissement des enfants vulnérables avec un budget supplémentaire de 1,5 million, c'est quelque chose qui mérite que l'on s'y arrête un instant. Cela permet de tendre la main aux plus vulnérables. Et les enfants font partie des plus vulnérables.

Notre participation montre à quel point nous savons aller au-delà de nos compétences quand elles sont entendues strictement pour contribuer par une action forte de prévention à éviter que les cancers du sein soient découverts trop tard avec des risques accrus de mauvais pronostic.

Combien de femmes ont été sauvées et vont être sauvées grâce à la mammographie. Quand notre président dit qu'il y en a encore la moitié des femmes qui ne surveillent pas le risque du cancer du sein, cela montre que nous sommes prêts à mettre des moyens pour renforcer l'action sanitaire de l'État qui n'est pas suffisante en nous portant sur ces fronts car nous nous sentons responsables de notre population et nous ne pouvons pas rester à l'écart de sujets aussi essentiels.

Je voudrais vous dire que nous avons beaucoup apprécié l'attention que vous avez apportée aux attentes qui se sont exprimées à travers les organisations syndicales par un certain nombre de nos personnels. Si vous avez considéré que la main tendue du département ne pouvait se fonder sur ce fameux Ségur de la santé car nous sommes bien loin de l'action des infirmières et des aides-soignantes pendant la crise Covid qui a justifié ce Ségur de la santé, il ne reste pas moins vrai que dans un contexte marqué par une forte inflation, nous ne pouvons pas ignorer les difficultés que rencontre un certain nombre de nos personnels. Même s'il faut rappeler que le département traite bien ses agents et qu'il n'a pas à rougir par rapport à d'autres collectivités. Il n'a pas à rougir de la manière dont ils traitent ces personnels. Mais ça ne veut pas dire que tout est acquis. Vous êtes conscient qu'il y a aujourd'hui une attente, une

difficulté qui est liée au contexte général et nous tenons pour la qualité du service de nos concitoyens et en particulier, les plus vulnérables d'entre eux, ce qui se justifie de s'intéresser à nos personnels des centres médico-sociaux. Il y a une nécessité de reconnaissance de l'engagement de ces personnels. Je remercie tous les collègues qui ont prient l'initiative, quel que soient les bancs qu'ils occupent de se rendre dans les centres médico-sociaux pour constater la difficulté de la tâche de nos agents et se rendre compte de la pression sociale qui existe aujourd'hui de la part de beaucoup de nos concitoyens en difficulté. Cela va naturellement s'appliquer à nos agents. Quand ils rentrent chez eux le soir, ils ont été témoins de beaucoup de difficultés de la vie. Un certain nombre d'habitants de la Manche qu'il ne faut pas oublier.

Vous avez lancé un grand chantier de ressources humaines. Je crois que c'est important. Nous le suivons très attentivement et vous pouvez être assuré de notre soutien. Nous savons bien que les moyens de la collectivité sont limités. La collectivité est vide ressource qui lui sont délégués. Elle ne peut pas augmenter les impôts, sauf les droits de mutation. Dans ce contexte tendu pour notre collectivité, il est bon de montrer à nos agents, parce qu'ils sont au service de nos concitoyens, que nous sommes soucieux de la qualité de l'organisation du travail, du bon fonctionnement de nos services, de la reconnaissance de leur engagement, de leurs efforts, de leurs mérites. Je voulais évoquer l'exemplarité de la tenue de nos débats, mais nous avons aussi à avoir une exemplarité dans la qualité du dialogue social, dans l'ouverture à la prise en compte des attentes de nos concitoyens.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous dire, et je crois que j'exprime un sentiment partagé par tous nos collègues, que vous avez mené à bien, même s'il faut encore confirmer certains aspects, le dialogue avec les îles anglo-normandes en alternant la fermeté et le sens de l'écoute et de la discussion, et que la fermeté dans laquelle vous nous avez engagé lors de la dernière session a porté immédiatement ses fruits. Nos partenaires anglo-normands de Jersey nous ont expliqué qu'il n'avait pas la main sur l'exigence de la présentation du passeport, mais ils ont réussi à se faire entendre de la couronne, et je m'en réjouis vraiment car nous les avons aidés. C'est bien d'avoir des échanges très nourris entre nous et eux. Nous sommes contents parce que nous les aimons et parce que nous accueillons tous les touristes qui vont d'abord aller dans nos chambres d'hôtes, nos restaurants et nos hôtels.

Si nous ne le disons pas, il ne faut pas compter que ce sera dit par d'autres. J'ai été bref il y a beaucoup d'autres choses à dire. Je remarque que nous consolidons notre politique en faveur

des églises de notre politique rurale. C'est aussi un très beau dossier qu'il faudra mettre en valeur auprès de nos communes qui savent le chemin du département quand elles ont des soucis avec leurs églises, leurs vitraux, leurs enclos paroissiaux. Nous comportons cette politique. Nous devons mettre en avant parce que le département est présent auprès de nos communes et de leurs habitants. Je vous remercie.

_ Merci, cher collègue. Pour reprendre dans le fil de parole, oui, la période actuelle, sur ce fonds de refonte du régime des retraites fait qu'il y a des difficultés qui ressortent peut-être avec un peu plus de virulence ou d'insistance. Il nous faut tenir qu'on ne tout cela. C'est ce qui m'a orienté sur les propos de Philippe Bas vers cette décision d'en échanger avec les syndicats sur ce grand chantier, un de plus. Nous sommes dans le tempo pour réaliser cela. Cela demande des échanges fréquents, dans le temps aussi. Le social est une priorité il faut aussi que nous pensions aux collègues, aux centres d'entretien routier qui sont sur le terrain aussi. Il me semble essentiel que le rebrassage que nous allons faire, c'est une source de reconnaissance de construction pour le futur.

Les centres de santé, je suis intimement persuadé qu'il n'y a pas de solution miracle. Il y a des solutions qui peuvent s'appliquer d'un territoire à l'autre. Je crois que Jessie Orvain a annoncé l'autre jour qu'un quatrième médecin envisagé de venir sur son territoire. C'est un succès. Il y a 3500 habitants. Mais plus particulièrement sur Isigny-le-Buat, c'est 1300. L'ensemble, c'est 3200. Mais je trouve que cette expérience, il fallait oser. Jessie a osé. Il y a peut-être eu un alignement de planète qui a contribué à le faire. Mais vous avez su saisir cet alignement pour créer ce centre de santé à Cherbourg et à Isigny-le-Buat. La médecine générale et les soignants commencent à désertter les pôles santé sur des réactions diverses et variées parce que payer un loyer dans le temps, sans qu'il y ait quelque chose au bout, ça les interpelle aujourd'hui. Ils préfèrent verser un loyer pour acquérir des parts de SCI et que ce soit une indemnité de fin de carrière qui puisse compléter leur départ en retraite.

C'est une réflexion à laquelle nous assistons aujourd'hui. Certains pôles voient des soignants l'équité c'est le cas à Saint-Lô, mais un petit peu partout. J'ai échangé sur le centre de santé avec mon collègue de Saône-et-Loire qui a mis en place un centre de santé départementale avec des sièges. Il y a trois sièges sociaux avec des antennes. Ce qui se passe chez lui et ici, c'est complètement différent. Nous sommes sur un maillage serré, rural, fort. Nous avons tous un, deux ou trois médecins par bourg. Mais certaines communes se retrouvent en difficulté. Il m'a dit qu'il était véritablement dans un désert médical. Compte tenu de la taille

des communes du territoire qui sont de taille moyenne, clairement, tout le reste du territoire était désert. Donc il fallait une impulsion départementale. Sur un territoire où il y a un maillage plus serré, l'initiative locale prend tout son sens, que ce soit à travers de l'EPCI ou au travers de la commune. Il ne fallait rien s'interdire mais rien s'imposer non plus. Les politiques qui sont menées peuvent être d'un grand secours. À la sortie de leurs études, 10 % des médecins seulement choisissent la voie libérale. C'est cela qui doit nous interroger aussi. Que faisons-nous face à cela ? Le creux de la vague est devant nous. Nous allons assister à des départs en retraite de nouveaux médecins dans les trois à quatre ans à venir. La réflexion doit s'installer, mais c'est une réflexion où nous devons nous adapter aux territoires et aux besoins.

Concernant les églises, certains d'entre vous sont dans la difficulté face à une demande très forte. Catherine Brunaud-Rhyn va nous en parler tout à l'heure. Il nous a semblé essentiel de stabiliser le dispositif, non pas de le réduire, mais de le stabiliser pour les édifices non protégés, quelle que soit la taille de la commune. Et après, d'aller vers une légère progression sur les édifices protégés. Certains d'entre vous ont parlé d'édifices protégés sur lesquels il y a des travaux importants à faire. Le coût des travaux n'est pas le même quand nous sommes face à un édifice protégé, mais c'est aussi une situation sur laquelle nous devons nous attarder.

Concernant les débats qui peuvent régner au sens de cet hémicycle, je me félicite qu'ils restent, cordiaux, directes, mais qu'il y ait aussi ce respect qui est la pour débattre en démocrates, correctement, sans accusation. Nous œuvrons tous pour nos territoires, pour la Manche. Il faut nous honorer de cette démocratie représentative. Contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres assemblées, j'aimerais aujourd'hui que nous puissions tous évoquer les rapports en toute sincérité, en toute franchise, mais dans le respect des uns et des autres. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Si vous le voulez bien, s'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, nous allons commencer par les rapports. Vous avez toujours cet imprimé de couleur violette sur votre table pour tout ce qui est relatif au conflit d'intérêts. Ne manquez pas d'en faire état le cas échéant. Dans les hors-série, il y a un rapport que je vais vous présenter, qui est un rapport concernant la concertation citoyenne. Nous sommes arrivés au bout de cette concertation. Vous en avez pris connaissance. Le document est particulièrement volumineux, mais riche aussi d'enseignements. Ce qui a motivé cette concertation citoyenne, c'est au travers de tous les projets routiers que nous avons menés. Il faut que nous ayons la vision des Manchois dans ce département. Dans le cadre du plan vélo, tout ce qui est propre aux

communes, aux articulations que nous devons mener, et la région Normandie, bien sûr. Il nous semblait essentiel d'avoir cette approche par une concertation citoyenne. Une première étape concernait la méthodologie. Une deuxième était plus qualitative. Et la troisième et la vision quantitative avec trois échantillons. Enfin, trois participants. Un échantillon CSP manche de 500 personnes qui représente le mieux la population de la Manche. Il y a également les volontaires. 2600 personnes ont répondu. C'est un succès. La composition de cet échantillon est différente du premier. Il ne correspond pas à la population de la Manche, mais il y a eu une forte contribution.

Et les représentants des communes, 66 communes ont répondu. C'est peut-être un peu plus concentré sur les territoires où il y a des projets routiers. Ce questionnaire permet de comparer les résultats. Je vais vous en donner quelques-uns. L'échantillon représentatif a été choisi pour 500 répondants. Cela a le mérite d'être noté. Les personnes qui répondent sont plus sensibilisées sur le sujet. Et l'échantillon des communes représente pas mal de petites communes. Nous allons voir ce qui ressort de cette synthèse.

Il y a un constat, il y a un consensus sur plusieurs éléments. L'image positive de la route. On voit la route de la Manche comme étant présente est nécessaire. Elle est utile, voire indispensable. Les habitudes sont faites sur des déplacements à l'intérieur de ce maillage de 10, 20 ou 30 km. Et un souci, c'est l'accessibilité économique du réseau mon choix et de la fluidité de la circulation.

Le regret constaté, c'est le côté de l'accessibilité au réseau des modes actifs. La voiture dispose d'une image positive. La vision de la route est positive. Ces personnes n'abandonnent pas les transports en commun. Mais la voiture, c'est très positif. Ça permet de se déplacer où l'on veut et de rentrer chez soi quand on veut. Non seulement la route est reconnue comme un facteur économique, mais aussi touristique. Priorité doit être donnée à l'entretien et la gestion des routes. Globalement, une bonne partie répond favorablement à l'augmentation de la vitesse. Mais un autre échantillon voit une baisse de la vitesse. C'est assez dispersé. Mais globalement, il y a un souhait d'augmenter la vitesse. Sécurisation des arrêts de bus. Nous sommes un peu surpris, mais cela fait partie des désirs des personnes. Et la reconnaissance du transport en commun. Généralisation des pistes cyclables, stationnement vélo à proximité des arrêts de bus, les aires de covoiturage et également les communes.

Je vais passer rapidement sur ce qui ressort des volontaires et de l'échantillon représentatif avec des petites différences. Il y a une question importante sur le fait de créer des nouvelles

routes. Il n'y a pas une majorité qui pousse à créer de nouveaux axes. S'il y a des chantiers à mener, il faut les mener dans le sens de la fluidité et donc de fiabiliser les temps de transport quelque part. C'est encourageant pour travailler sur nos axes. Les projets routiers qui ont été menés prennent un petit virage pour arriver à être mené différemment de la façon dont ils étaient traités il y a 15 ou 20 ans. Il n'y a pas de besoins avérés de créer de nouveaux axes. Ça mérite d'être souligné. L'échantillon représentatif est pour l'abaissement des vitesses. Je pars du principe que la balle est au centre. L'échantillon représentatif fait partie des seuls à l'idée de réserver les routes à d'autres modes de voiture, comme la marche et vélo. Mais il ne faut pas tout décorréliser de la route. Il faut renforcer l'accès aux voix douces. Quand certains parlent d'embouteillages quand le retard est de deux minutes, un petit tour à Caen vers 17 heures ou 17h30, on verra ce que c'est. Est-ce qu'il est bien utile de mener certains projets coûteux dans certains cas ? La question doit se poser aussi. Voilà ce qui ressort de ce texte. Je pense que vous en avez déjà pris connaissance. Après sa lecture, il vous est demandé d'en prendre acte et de vous prononcer. Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole. Thierry Letouzé a la parole.

_ Merci. Voilà donc le fruit de cette concertation. Je parle de "fruit" parce que c'est un mot que vous reprenez dans votre délibération. Il m'a fallu un peu de temps pour m'y retrouver. J'ai trouvé la présentation un peu confuse. Je parle du choix éditorial et non du retour qui nous a été fait en commission. Nous avons levé un certain nombre d'interrogations, mais il nous en reste encore une : qu'est-ce que l'on fait de tout cela ?

Je comptais sur le cabinet Algoé* pour nous répondre. La corbeille de fruits n'est pas complète. C'est dommage et c'est même peut-être risqué. Quand on veut faire de la statistique autour de données importantes en qualité et en quantité, sans connaissance profonde de cette discipline complexe qu'est la sociologie, on prend le risque de passer à côté du but recherché. Il faut en dessiner les contours. Si les participants manquent de connaissances sur le sujet, cela peut affecter ses leurs capacités à fournir des opinions éclairées et cela peut entraîner des résultats biaisés. Nous avons plusieurs catégories de personnes qui répondent aux mêmes questions. Il y a des réponses plus pertinentes selon les compétences des groupes. Doit-on tenir compte ? Si oui, comment ? Nous avons su assez vite dans ce processus que pour l'écrasante majorité des personnes consultées, l'activité route, construction, maintenance, n'avait pas d'incidence sur l'environnement ou sur le climat. Plus exactement, la question ne se pose même pas. Pour éviter ce biais, en 2019, le président

Macron a organisé une concertation citoyenne. Les participants ont été formés afin d'avoir un niveau de connaissances équivalent pour générer une pensée constructive. Mais cela n'a pas abouti parce que le président a préféré ignorer le peuple. C'est un autre sujet.

Il est important que l'on puisse s'appuyer sur ce rapport. C'est un outil précieux dont le département vient de se doter. Mais le travail commence et il nous faut une méthode pour utiliser cet outil à bon escient. Et cette méthode, nous pouvons l'élaborer ensemble. Sans cela, ce document risquerait de rejoindre d'autres rapports qui l'ont précédé et qui avaient été jugés comme essentiellement cosmétiques. Merci, président.

_ J'espère que vous n'aurez pas eu d'indigestion à la lecture de ce texte. On peut toujours être satisfait ou non satisfait. Au travers de la lecture, il y a quand même des enseignements dont nous pourrions tenir compte. Les habitants de la Manche ne demandent pas de profondes modifications dans les voiries actuelles. Au sujet de l'évolution des chantiers, c'est un plus, mais je rebondis sur ce que vous disiez. Nous allons avoir une formation sur la transition écologique. Et dans le cadre du rendez-vous des conseillers départementaux, il y a parfois une méconnaissance sur la manière dont doivent être traités les projets routiers. J'en ai assez d'arriver avec des projets qui sont remis en cause régulièrement. Après, ce sont des études qui sont nécessaires avant tous les projets. Tout se trouve bousculé à la fin parce que la méthode a évolué. J'ai souhaité que nous ayons une vision et un retour du côté de l'administration pour que les projets soient sécurisés juridiquement pour que l'on ne perde plus un temps fou sur des actions et des recours qui sont menés de part et d'autre. C'est cette précaution. Nous sommes gestionnaires de l'argent public. Il passe par les études que nous avons menées. Si je pense aux études que nous avons menées, il y a des enjeux économiques, mais nous avons eu la volonté de faire cet axe. Nous avons fait des études pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui. C'est un peu déconcertant. Cela doit s'arrêter. Nous irons sur des projets qui seront mesurés, posés. Mais il ne faut pas se leurrer, à l'époque à laquelle nous décrétons avec nos prédécesseurs les uns et les autres... Il y a eu l'A74. C'est une nationale aussi. Et l'A84, bien évidemment.

L'époque où l'on pouvait réaliser un certain nombre de travaux dans entend cours... J'ai eu écho de la part de certains élus qui ont rappelé d'autres associations. Dans l'Orne, ils vont mener un projet. J'ai posé la question.

Ce projet n'est pas abouti. On peut prendre des exemples. Il faut prendre des exemples frappants et qui sont réalisées. Les temps changent. Il faut se positionner aujourd'hui avec le

fait de s'ouvrir sur de nouvelles approches. Les recours qui s'exercent, il y en aura toujours. Il faut voir cela sous un autre angle. C'est à nous d'avoir cette approche un peu différente.

Jacques Coquelin demande la parole.

_ Merci. Il faut faire un distinguo entre la sécurité, la vitesse, avec la volonté des élus que nous sommes sur le territoire d'attractivité. Je fais allusion au désenclavement du Val-de-Saire que l'on attend de mettre en place.

_ Chacun d'entre nous mesure la complexité croissante de la réalisation de projets routiers, même quand ils sont reconnus d'utilité publique et qu'ils correspondent à une nécessité qui est exprimée par de nombreux concitoyens, qu'il s'agisse des acteurs économiques, des actifs, des responsables de la santé publique, des entreprises ou des élus. Nous avons un certain nombre de projets dans la Manche. Jacques Coquelin vient d'en rappeler un qui lui tient à cœur. Parmi ces projets, il y a depuis de nombreuses années trois projets qui ont déjà donné lieu en partie des réalisations ou pas, et qui sont des projets dont l'utilité n'est pas réellement contestée ni contestable. C'est le projet de contournement sud-ouest de Cherbourg, c'est le projet de fluidification de la liaison entre Coutances et Saint-Lô, et c'est le projet de rénovation de l'axe Avranches-Granville. À chaque fois, des embouteillages, de la pollution et une attente pour le développement économique et territoire de remédier à ces difficultés. Ce sont des projets d'intérêt public majeurs qui doivent justifier des dérogations à certaines dispositions du Code de l'environnement qui traduisent des directives européennes et qui, pendant 20 ans, ont été appliquées en mettant en rapport les exigences de l'environnement et celles du développement économique. Ça s'appelle le développement durable. Il est défini par l'article 6 de la Charte de l'environnement dont je rappelle qu'elle est adossée à la Constitution et elle a valeur constitutionnelle. Il me semble important de prendre en compte les attentes nouvelles qui s'expriment dans la société, mais sans renoncer à nos objectifs. Comme le président l'a souligné tout à l'heure, ces objectifs demeurent. Ils doivent être rappelés. Nos concitoyens doivent savoir que nous ne renonçons pas à réaliser ces objectifs. Voilà ce que je voulais dire. Je crois qu'il est important de les souligner. Nous sommes toujours engagés vers la réalisation de nos objectifs en ce qui concerne les infrastructures.

_ Merci. Oui ?

_ Simplement une petite réaction. À propos de l'engagement vis-à-vis de nos objectifs, je voulais juste rappeler que nous sommes à quelques jours de la sortie du 6e rapport du GIEC. Celui-ci aussi nous oblige. Parfois, il y a des choses auxquelles on a pu penser ces dernières années et qui méritent qu'on les remette sur le métier pour qu'on puisse les évaluer à la hauteur des exigences du moment. Je vous invite à le lire. Ce rapport est un condensé de ce qui a été dit depuis de nombreuses années. Les politiques que nous sommes présentent auprès de la population une véritable attente. On doit arriver à modifier les choses par la politique.

_ Philippe Gosselin ?

_ Merci. Quelques mots à mon tour. Nous sommes plusieurs ici entre Saint-Lô et Coutances à être concernés par un des trois projets routiers, qui est un vieux serpent de mer dont on parle depuis de nombreuses années. Si je regarde vers le sud Manche, c'est la même situation. Si je lève la tête du côté du Cotentin, c'est exactement la même situation avec le contournement de Cherbourg. On n'a pas une foultitude de projets routiers qui seraient inconsiderés dans ce département. On en a en réalité trois. Je pense surtout aux trois qui ont été cités. Depuis des années, on bute sur leur réalisation pour de différentes raisons. Je ne fais pas de procès en disant ça. Il y a quelques années, je me souviens d'avoir participé à des tas de réunions de concertation, de décision. Vous savez où nous en sommes encore aujourd'hui puisque vous empruntez l'ancien tracé. Il n'est plus question de 2 x 2 voies, mais d'autres formules. Un point singulier et particulier qu'il faut prendre en compte avec Saint-Gilles. Je n'ai aucune difficulté à le dire. Je crois qu'il faut que l'on continue à afficher une vraie détermination. Tu as raison de rappeler qu'il y a le 6e rapport du GIEC. C'est une mise en perspective. Je crois que personne ne veut mettre le rapport sous le tapis. Personne ne peut faire comme si rien n'existait. On a des attentes sociétales qui évoluent. Je n'ai aucune difficulté à le reconnaître. Je pense qu'aujourd'hui, quelles que soient les sensibilités, le sujet est suffisamment à l'horizontale pour que nous en ayons bien conscience. Nous sommes dans un département où nous avons forcément des déplacements domicile-travail plus importants que dans d'autres départements, avec des densités plus fortes. On est avec des entreprises artisanales qui se développent aussi dans le milieu rural. On a des tas d'exemples dans nos petites communes. Tous les salariés n'habitent pas nécessairement dans la petite commune ou chef-

lieu de canton. Quand bien même on voudrait limiter les déplacements domicile-travail... Une partie des services sont dans des villes dites centres. C'est ce qui justifie nos politiques territoriales en faisant le distinguo au Conseil départemental avec deux catégories de contrats. Il faut tenir compte des attentes de la société, des évolutions, mais nous sommes dans un territoire où même si on peut pousser davantage les transports en commun, même si on peut pousser dans un certain nombre de cas le transport ferroviaire, on voit le succès de la CAC avec le trajet à un euro entre Valognes et Cherbourg, et c'est très bien, peut-être qu'on pourrait développer ça entre Saint-Lô-Coutances et d'autres sites. Le sol routier sera encore une nécessité pour diminuer le nombre d'accidents, pour fiabiliser les temps de trajet. Ce n'est pas simplement gagner une ou deux minutes. Quand on fait les choses de façon théorique, on gagne deux minutes selon les cas. Si vous êtes derrière des camions ou des bagnoles qu'on ne peut pas doubler et qu'on le fait avec un peu de nervosité, c'est beaucoup plus dangereux que nous le disent les études théoriques. Ça s'appelle pragmatisme. Je termine là-dessus pour réaffirmer la nécessité de tenir compte de l'environnement à tout point de vue, l'environnement au sens écologique, mais l'environnement textuel aussi, l'environnement GIEC, mais aussi des nécessités dans un département comme le nôtre qui reste un département insulaire, en longueur, avec une ruralité dont on se félicite de la vitalité. Mais attention à ce qu'on ne devienne pas non plus une réserve d'Indiens.

_ Le chef de la tribu reprend la parole pour dire... Axel Fortin-Larivière rappelle souvent ça. Ces projets qui sont en souffrance représentent moins de 1 % du linéaire de routes départementales de la Manche. Depuis combien de temps avons-nous réalisé un axe important en Manche ? Ça fait un certain temps. Depuis combien de temps essayons-nous de développer une certaine amélioration sur certains trajets ? Évidemment, depuis parfois 15 ans, 20 ans. Les choses ont évolué entre-temps et les besoins sont là. L'époque où chaque pôle de services ou chaque chef de canton était pourvu d'une entreprise remarquable et employait la main-d'œuvre locale, ce temps-là a évolué. Maintenant, les salariés vont toujours chercher à l'extérieur ce qu'ils ne trouvent pas chez eux. Cela nécessite des temps de transport. C'est les trajets domicile-travail. Tout est une question d'échelle. Peut-on se satisfaire de cela ? Peut-on améliorer partiellement ? Je crois que l'évocation faite des véhicules lents est importante. Quand les agriculteurs prennent l'axe Coutances-Saint-Lô, ils ne prennent pas un acte de gaieté de cœur. Ils ralentissent la circulation, ils reçoivent des

insultes d'autres conducteurs. Peut-être faut-il réfléchir avant tout si ce n'est pas à un axe en parallèle, mais à des itinéraires bis qui leur permettent d'accéder à leurs exploitations en toute sécurité. Un moment d'énervement peut créer un dépassement dangereux. Il y a des chocs frontaux beaucoup plus importants. Tout ça fait qu'il y a une aggravation des accidents. Il faut respecter cet équilibre dans la composition et la création. Dans les projets qui sont en cours, je prends celui du contournement sud-ouest de Cherbourg, il n'est pas question d'une 2 x 2. C'est une deux voies, point.

_ On est tout conscient que nos projets d'infrastructures, j'intègre tout, les collèges, les lycées, les zones artisanales, tout ce qui nécessite et qui fait vivre l'activité humaine qui fait de notre territoire un beau territoire... Quand on parle d'infrastructures en général, il n'y a pas autant de collègues que quand on parle d'infrastructures routières. Je tiens à rappeler que la principale problématique environnementale que l'on a aujourd'hui, ce n'est pas sur quoi on roule, mais ce qui roule dessus. La principale problématique environnementale en termes de gaz à effet de serre et de CO2, ce sont tous les véhicules moteurs carbone qui roulent dessus. Si on envisage les mobilités de demain, il faut aussi envisager les routes de demain. Dans un territoire comme le nôtre, pour des soucis d'équité, pour des soucis d'accompagnement de projets, qu'ils soient économiques, touristiques, de santé ou de sécurité, je pense à nos pompiers qui ont besoin de se déplacer rapidement. Il y a des projets de nouvelles casernes. Même de sûreté nucléaire. Je veux dire qu'il ne faudrait pas que l'on focalise systématiquement les problématiques environnementales sur le fait de rénover ou de faire de nouvelles routes. Je rejoins totalement ce qui vient d'être dit par Philippe Bas ou Jacques Coquelin ou Philippe Gosselin. Il y a des projets routiers. Il faut les penser et il faut réussir à prendre une décision pour arriver à les faire et faire en sorte que ce soit équilibré. À un moment donné, il faut arrêter d'en parler, il faut les faire ou ne pas les faire. Mais il faut prendre une décision. Aujourd'hui, on est dans un pays où l'égalité est importante. Par souci d'équité, je pense que dans le territoire, il faut aussi que l'on pense à des territoires qui n'ont pas la même équité que d'autres par rapport à leurs axes routiers. On ne peut pas balayer les projets routiers en cours. Ce n'est qu'1 % de notre réseau routier actuel. Quand certaines personnes appellent le moratoire sur les routes, les moratoires existent depuis 30 ans, il faut prendre des décisions. Il y a des choses à faire. Que l'on soit sur trois ou cinq projets, les réflexions portent sur cinq projets, économiquement, c'est quand même cher, mais il ne faut

pas balayer, et je ne tiens pas que l'on balaye ces projets. Ce sont des projets qui sont importants et qui seront aussi importants pour gérer notre transition écologique. Si on veut plus de bus ou de covoiturage, il nous faut aussi plus de routes modernes. Il faut bien réfléchir aux choses. Je vous félicite de cette consultation citoyenne, mais on doit aussi, nous, en tirer les bonnes informations pour réussir ce que l'on essaye de faire depuis 30 ans. Il faut vraiment se demander pourquoi on n'y arrive pas et donc réadapter non pas pour enterrer, mais pour réaliser.

_ Merci. Sylvie Gâté ?

_ Je partage totalement les propos qui viennent d'être dits. Je vous rappelle aussi que l'aménagement du troisième projet, le plus ancien des trois depuis plus de 30 ans, c'est un axe qui a un enjeu économique pour le territoire, mais aussi un enjeu sécuritaire et une liaison entre nos deux hôpitaux. Avec la saison estivale, on va avoir beaucoup de monde sur la route. Et les urgences de Granville vont fermer à partir du 3 avril.

_ S'il n'y a pas d'autres... Deux. Daniel ?

_ On parle de vitalité du monde rural. Tout le monde est d'accord pour y faire très attention. En parlant du désenclavement du Val de Saire, ce n'est pas la première fois que j'en parle, pour conforter ce que dit mon collègue Jacques, il est vrai que le développement économique, ça part par là quand vous êtes sur l'A13. On est plus vite sur Cherbourg et notre Val de Saire est un peu isolé. Cela fait tourner nos écoles. Il y a de nombreuses décennies, je suis arrivé en 1987 sur le Cotentin. Depuis 1987, on entend parler les habitants de ce désenclavement. Franchement, ils ont été très déçus de lire dans la presse qu'il y avait trois grands dossiers et que notre désenclavement était oublié. Il faut arrêter d'en parler, mais faire les choses. J'aimerais que l'étude qui a été budgétée sur le désenclavement soit lancée. Je vous remercie de m'avoir écouté.

_ Merci, Daniel. Même si on a voulu te couper la parole avant. Tu nous pardonneras. Grégory ?

_ Je crois que le premier scandale routier dans la Manche, c'est facile de le dire ici, car ça ne nous concerne pas directement, c'est la N13 où on est obligé de ralentir à 90 pour aller dans la plus grosse agglomération du Cotentin, là où il y a de la puissance. C'est complètement scandaleux. On souffre de ce manque d'accès rapide vers Cherbourg. Aujourd'hui, les projets routiers ne pourront plus se faire comme hier. Il faut faire des projets raisonnables et raisonnés. Ces projets ont été présentés au public. On a recueilli tous les éléments nécessaires à la décision pour faire des projets raisonnables. Je pense que la dernière étude qui a été présentée sur l'axe Coutances-Saint-Lô me va bien. C'est un compromis entre l'hyper consommation de terres agricoles. On arrive à un juste milieu. Il est vraiment temps de décider. Ensuite, quand on parle de bouchons dans la Manche, il n'y a pas de bouchons. Quand les industriels de Coutances disent qu'on perd du temps pour aller à Paris, on perd le temps à Caen. L'axe Saint-Lô-Coutances, il y a la présentation d'un projet raisonnable. Il faudrait commencer. Tant que ce projet ne se fait pas, on ne peut pas développer l'axe cyclable entre Coutainville, Tourville, Coutances. C'est une grosse demande des usagers de la bicyclette. Le nœud de Saint-Gilles pose question. La consommation des terres agricoles qui serait faite sur Saint-Gilles n'est pas raisonnable. On peut traverser Saint-Gilles tranquillement pour reprendre la voie principale sur Saint-Lô. Voilà le message que je voudrais faire passer. Prenons nos responsabilités. J'en ai marre que les élus... On est en démocratie représentative, on a eu un mandat de nos électeurs. Bien sûr qu'il faut écouter, mais il faut décider. Je vois mal les décisions encore reculer. Ça fait 50 ans qu'on parle de la N13. Coutances-Saint-Lô, ça fait plus de 30 ans qu'on en parle. Il est temps que l'on soit dans l'action. Merci.

_ Merci. Karine Duval ?

_ Je vais aller vite. Je ne vais pas m'inscrire dans la lignée des oubliés des routes. On est tous persuadés comme l'a dit notre collègue Axel qu'il va falloir faire ces projets. Je ne peux pas vous laisser dire que l'on n'a rien fait. Pourtant, je ne suis pas dans la majorité. Je vais prendre un exemple qui nous dit qu'il faut faire autrement. Les grèves, ça a occupé tout un mandat. Aujourd'hui, la fréquentation de cette route qui nous a occupé X commissions permanentes, oui, il faut faire, mais pas n'importe comment. Il y a des réalisations qui nous ont bien occupés.

_ Pris isolément, ce n'est pas vraiment une réussite. Dans le droit fil de Marcey, il y avait cet axe qui reliait Marcey et Sartilly. Vous n'arriverez pas à faire passer des véhicules sur un contournement plus long qui ramène sur une voie où la circulation est difficile. Il faut poser cette question. Il me semblait évident que quitte à avoir fait un bon contournement à Marcey et à Sartilly, je ne suis pas sûr que nous puissions le réaliser aujourd'hui. La question est là. Évidemment, Marcey pris isolément, un peu, mais ce n'est pas vraiment extraordinaire. La question se pose. Quant aux axes AGIR, la décision va être rapide. Ce que j'attendais des décisions, nous allons avoir les premières réunions sur les territoires qui vont se dérouler prochainement. Les conseillers départementaux concernés par les axes en question seront invités à une réunion en présence des présidents des EPCI concernés. Monsieur le Préfet sera avec moi pour présenter ça. Ce sera au mois d'avril. Vous aurez des réunions où vous aurez les appréciations de l'administration sur un mode opératoire. J'estime nécessaire avant tout cela de faire ce rendez-vous du Conseil départemental autour de la méthodologie de préparer un chantier routier, ce qu'est la VAN, comment se fait ce calcul qui doit arriver à un équilibre, l'accidentologie, etc. C'est tout cela que nous devons appréhender, nous approprier avant de lancer le projet. L'objet même des relations qui ont été prises avec les services, c'était d'aller dans la même direction. Si on analyse tout ce qui s'est passé précédemment, on avait fait un projet, une DUP qui était sur l'axe Granville-Avranches et qui a été décrétée obsolète. Nous étions dans une démarche et les process ne sont pas simples. Je laisse par la Catherine Brunaud-Rhyn.

_ Je voulais revenir sur la déviation de Marcey. Ce n'est pas un projet en tant que tel. La déviation s'inscrit dans un projet global. On peut regarder l'analyse que fait Karine. Ce n'est pas parce que ce n'est pas terminé qu'il y a une nécessité ou une urgence à le faire, que les investissements qui ont été faits jusqu'à présent ne restent pas au milieu du gué et que ça prenne tout son sens. La déviation de Marcey n'a pas été fait n'importe comment. Nous nous sommes arrêtés au milieu du gué. Cette déviation doit retrouver tout son sens. Peut-être avec des améliorations ou des modifications par rapport au projet initial. Mais il y a nécessité à ce qu'on aille au bout des travaux.

_ J'ai demandé à faire une expérience, d'imaginer notre territoire il y a 50 ans et imaginer les projets qu'il faut mener en matière de santé, d'éducation, de changement des usages agricoles...

Vous pouvez rajouter tout ce que vous voulez aux listes. On a oublié de parler de sécurité. On se trompe si on se focalise sur les routes qui ont mauvaise presse. Peut-être que demain, les camions vont rouler différemment. Il y aura toujours besoin de route. Nous sommes dans un territoire principalement rural qui a une géographie un peu particulière. Dès que nous sommes au milieu, nous sommes à 30 km de la mer.

Je ne voudrais pas être négatif, mais il faut imaginer Cherbourg dans 50 ans par rapport à son développement, par rapport à la mer. Je ne sais pas comment la mer va se comporter à Cherbourg. Nous avons des agents et une direction routière qui sont tous les jours confrontés... Nous avons plein de camions qui passent. Il faut penser nos projets en pensant au système qui va les relier et peut-être envisager aussi dans ces projets-là, le coût d'investissement sur les nouvelles routes. Nous avons parlé de 1 %. Mais quand on met bout-à-bout l'ensemble des premières enveloppes qui ont été faites, nous sommes à 500 millions d'euros. Il faut prendre en compte la dimension économique. Il faut peut-être faire les projets différemment. Il faut savoir où l'on va aller chercher l'argent, à qui on va le prendre. Il faut développer de manière correcte et raisonnable nos axes routiers pour qu'ils répondent le mieux possible à l'avenir de notre territoire dans les 70 prochaines années.

_ Je rappelle que c'est une nationale. Donc c'est l'État. Le département de la Manche a mis 5 millions d'euros sur la table pour ces travaux qui n'en finissent pas de la part de l'État. Il faut remettre les choses dans leur contexte pour savoir qui doit s'occuper des travaux sur la nationale 13.

_ La nationale très est un long serpent de mer depuis sa création. Nous nous battons, nous nous sommes battus avec nos prédécesseurs sur la 13 et la dangerosité de cette voie. Il y a des façades de maisons qui donnent sur la route. Je ne sais pas si la voiture sort toujours dans ce sens-là. Mais avant, la voiture sortait directement sur les voies de garage. On voit cela rarement ailleurs. Mais il y a également l'entretien. Tu fais référence au fait de circuler de nuit par temps de pluie sur la 13. Je l'ai fait. Je ne suis pas vaillant. Jean-Marc Frigout.

_ J'ai fait ce que notre collègue nous a dit, j'ai fermé les yeux. Et je m'aperçois que nous aurons toujours une zone aussi accidentogène. On va commencer dès le printemps avec des camions

qui vont sortir du site et qui prendront l'axe qui n'est pas sécurisé et qui vont traverser des communes ancestrales. La voie de contournement, je n'ai pas d'avis.

On continuera pour rejoindre Valognes ou la 13 avoir tous les véhicules lents. Le projet qui arrive, s'il se fait, les travaux démarrent normalement au mois de mai. On va avoir 50 à 100 camions par jour.

_ Une dernière intervention et après, on met au vote.

_ Nous avons une réunion prévue bientôt pour parler de tous ces sujets-là qui n'ont rien à voir avec l'axe... On parlera de l'impact pour tous ces acteurs économiques. Nous aimerions connaître les tenants et les aboutissants pour prévoir les aménagements à venir sur ses axes et réduire les problématiques dont tu parlais. Donc c'est engagé.

_ Merci de ce rappel. Je vous propose de mettre aux voix ce rapport, le premier de la journée. Merci pour cette unanimité. On va passer au rapport suivant, modalités d'attribution de subventions au titre de la commission de la communication. C'est Jacky Bouvet qui nous le présente.

_ Bonjour à tous. Il est marqué dans le rap lors que le respect d'une enveloppe votée annuellement, chaque demande est examinée au moins trois mois avant l'événement pour une organisation de portée départementale ou régionale et six mois pour une organisation de portée nationale. Il y a six niveaux d'aide qui se décomposent en deux colonnes. La fréquentation supérieure à une personne jusqu'à 50 000 personnes. L'aide peut être modulée en fonction de la fréquentation. Les aides peuvent être modulés selon l'impact médiatique de la manifestation. L'aide apportée prend la forme d'une subvention et elle peut être complétée par une aide matérielle. La valorisation de cette aide matérielle sera complétée dans le montant total de l'aide apportée. Toute autre demande de subvention qui sera supérieure fera l'objet d'une demande motivée et formulée un en-avant. L'événement nécessitera un vote de l'assemblée. Voilà le rapport comme il est présenté. Il faut attribuer les modalités d'attribution selon les critères d'éligibilité, d'approuver le vote par l'assemblée du département pour les demandes formulées au minimum 12 mois avant la date de la manifestation. Ces demandes ne seront pas intégrées en matière de médiation. Et autoriser le président à créer un groupe de travail. C'est un avis favorable des affaires générales. Voilà l'objet de ce rapport, président.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de paroles sur ce rapport ? Karine Duval.

_ Je me félicite de cette grille. Nous aurions bien aimé faire partie de la commission au titre de la minorité, comme ce fut le cas dans ce type de discussion.

_ Il n'y a pas d'autre prise de parole ? Je mets aux voix. Je vous remercie pour cette unanimité. Le rapport suivant, toujours Jacky Bouvet qui nous présente la motion présentée toute l'heure pour le SDIS.

_ Merci. Cela a été évoqué en introduction. Nous en avons parlé lors de la précédente session. Le département de la Manche soutient le fonctionnement et l'investissement du service départemental d'incendie et de secours. Les sapeurs-pompiers de la mention confrontée à une diversité exceptionnelle d'intervention qui est liée à la multiplicité des entreprises et des sites qui composent le département de la Manche. Nos pompiers sont des experts aux compétences très larges. Le rôle des pompiers, c'est l'assistance aux personnes, la lutte contre les incendies, les conséquences des intempéries et des événements naturels. Le cœur de leurs missions, c'est l'urgence. Et ils y répondent avec professionnalisme. Leur engagement professionnel ou volontaire ne souffre pas de la moindre critique. En 2022, le nombre de leurs interventions a connu une croissance inédite. Ils sont passés à 41 757 en 2022 soit une hausse de plus de 20 %. Les élus du département de la Manche entendent dénoncer une autre évolution structurelle. Les interventions des sapeurs-pompiers. Ces derniers ne les maîtrisent pas. C'est la multiplication des interventions qui ne relèvent d'aucune urgence, qui vident les centres de secours de leurs personnels et qui rend très compliqué les interventions d'urgence. Cette explosion des interventions s'accompagne d'une augmentation des coûts. Ils ne peuvent pas anticiper les décisions prises à Paris sans concertation préalable. Certaines sont parfaitement légitimes, mais doivent s'accompagner de mesures compensatoires pour ne pas griser les finances des collectivités des, financeurs incontournables du secours pompier. Les élus de la Manche en appellent à l'État pour qu'il mette en place de telles mesures pour permettre aux pompiers de poursuivre leur mission dans la sérénité. Voilà l'objet de cette motion, Monsieur le Président.

_ Merci. Je donne la parole à Gilles Lelong.

_ Merci. Monsieur le Président, chers collègues, une motion sur le financement des SDIS, c'est un sujet sur lequel il y a matière car ils sont en difficulté. Nous ne reviendrons pas sur notre intervention lors de la dernière session du 27 janvier. Nous dénonçons une augmentation des moyens qui ne compensaient pas l'inflation. Il s'agit d'une compétence décentralisée partagée entre les communes et les départements. Le financement local des services départementaux

dépend d'une clé de répartition entre les financeurs décidé en conseil d'administration. Il n'en demeure pas moins que le financement des SDIS trouve aujourd'hui ses limites. Et c'est bien l'enjeu de cette motion. Et pourtant, quelle déception à la lecture de ce texte à mi-chemin entre repentance envers les sapeurs-pompiers et câlinothérapie. Lorsque vous dénoncez la légitimité de certaines décisions prises à Paris, nous en concluons que d'autres ne le sauraient pas. L'augmentation de la prime de feu ou la revalorisation du point d'indice qui reste inférieur à l'inflation. Votre texte reste dans le flou le plus total. Vous aviez pourtant la possibilité de vous appuyer sur le rapport de l'inspection générale de l'administration publiée en janvier dernier et qui recommande une augmentation des moyens pour les SDIS avec l'augmentation de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance à la condition que l'augmentation de la fraction réservée aux SDIS leur soit reversée en totalité, ce qui n'a pas été le cas lors du dernier vote du budget. Cette augmentation pourrait se justifier par la valeur du sauvé*. Les négociations sur les moyens qui vont s'engager avec le ministère de l'intérieur s'annoncent serrées. Il faudra être force de proposition pour aboutir à un compromis acceptable par toutes les parties. Cette motion est une opportunité pour avancer sur ce sujet. Au regard de ces éléments, nous ne porterons pas cette motion.

_ Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

_ C'est pour avoir une petite précision. Dans la motion, on rappelle le rôle des pompiers un peu plus grand, on parle d'intervention qui ne relève pas de l'urgence. Je voudrais avoir des exemples pour faire la différence.

_ Les interventions qui sont évoquées ici sont des interventions de transport de personnes.

_ Nous avons beaucoup de carence des ambulanciers privés qui font appel aux sapeurs-pompiers pour répondre aux besoins. Nous sommes amenés à intervenir auprès des EHPAD pour relever les personnes âgées. Nous avons l'obligation de les envoyer vers le CH. Cela mobilise nos sapeurs-pompiers. Je prends l'exemple d'un établissement dont je ne dirai pas le nom dans le sud Manche. Ça n'est plus possible. Ça nous coûte énormément cher et ça ne peut plus être entendu par nos sapeurs-pompiers volontaires. Cette motion va dans le bon sens, Gilles. L'État doit prendre conscience que ce n'est pas possible que nos sapeurs-pompiers volontaires soient appelés tout le temps et pour n'importe quoi. Apporterait la signature à cette motion car je crois qu'elle va dans le bon sens. Doit faire entendre à l'État que ce n'est pas possible d'appeler pour tout et n'importe quoi. Par exemple, les tenues de feu, nous les impose sans concertation avec les élus et les financeurs. Il faut que l'État puisse

prendre ses responsabilités. Quand elle prend des mesures, sont accompagnées des finances.
Merci.

_ Au bout d'un moment, l'addition est là et il faut que l'État en prenne conscience. Sur ce qui peut décourager les sapeurs-pompiers volontaires, les interventions qui étaient évoquées par Franck Esnouf mettent en danger des interventions d'autres personnes

_ Gilles parlait des contributions. Je pense que cela a été un long débat. La solution que j'ai souhaité amener, c'est de mettre en place un comité des financeurs. On va mettre en place comité des financeurs pour avancer dans le bon sens.

_ Il est clair que cette vision du comité des financeurs est bien perçue. Une lettre des EPCI va être adressée aux SDIS en ce sens. Le comité des financeurs qui pourraient se réunir à la rentrée prochaine, par exemple, en septembre prochain pourrait être précédé d'une réunion de techniciens et de directeur qui pourrait un peu plus nous orienter sur les besoins de financements de l'année suivante. C'est une solution à laquelle je crois. Ça pourrait être l'un des moyens de bien gérer. Le monde est conscient des besoins que peut avoir le SDIS. La raison parle. Pour les débuts de feu, les tenues actuelles tiennent bien. Mais il va falloir remplacer ces tenues avec un coût considérable. Mais sans préavis. Ce sont des questions qui se posent.
Karine Duval a la parole.

_ Même si on n'est pas là pour suppléer un modèle qui ne fonctionne pas, on sait que dans l'action sociale, nous sommes arrivés au bout d'un système sur le maintien à domicile.

_ C'est en EHPAD aussi.

_ Oui. Nous sommes au bout d'un système. Effectivement, c'est un souci, mais on répond à une urgence sociale. Nous avons mis les SDIS dans la commission sociale. Ce n'est pas inadmissible d'utiliser cela comme argument. On va sauver des gens. Relever une personne à domicile, si on y va et qu'on estime qu'elle ne peut paraître chez elle, nous sommes dans l'urgence. Nous sommes dans un système compliqué mais pour moi, ce n'est pas un argument.

_ Il y a une évolution très rapide. L'ADF a écrit au ministère en ce sens. Il y a des réponses partielles ou pas du tout. Mais clairement, ça peut plus durer. Philippe Gosselin.

_ Dans le prolongement de ce sujet, il y a eu plusieurs rencontres autour du SDIS et des élus. Nous nous étions engagés à saisir le gouvernement de ce sujet. Nous avons saisi avec Philippe. Nous avons saisi la première ministre. Nous ne sommes pas naïfs ni perdre de l'année. Pour en avoir parlé avec leurs collègues, cela se passe dans d'autres départements. Il n'y a pas une jurisprudence qui évoluerait et qui changerait les choses. Les choses se font parce qu'il y a des

déserts médicaux et il y a des besoins de secours à la personne. On salue les pompiers et on les encourage. Ils font ce qu'ils doivent faire. L'État subit. L'État, c'est nous tous. Il doit y avoir cette relation et cette complémentarité entre l'État et les collectivités. Il faut remettre à plat et pas simplement les financements. Il faut être inventif. Peut-être que c'est un chantier à ouvrir. Mais le département a sa part. On verra la réponse qui nous sera faite. Chacun essaie avec ses moyens de jouer le jeu et d'interpeller aussi.

_ Merci pour ce relais. Jessie Orvain a la parole.

_ Je voulais souligner l'importance des partenaires employeurs. Aujourd'hui, on peut risquer de les décourager. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers reposent en grande partie sur les pompiers volontaires. Bon nombre de volontaires font partie des conventions qui relient le SDIS avec les employeurs. Donc c'est aussi prendre le risque de diminuer la participation des employeurs. Il faut que les services de l'État entendent cette vigilance. De voir nos agents partir, les services publics que l'on mène sont aussi indispensables et c'est important.

_ Attention à la fragilisation du volontariat. L'État est pleinement responsable. Je m'adresse notamment à Jacques Coquelin. La fermeture de certaines unités d'urgence, notamment d'hôpitaux, ça pose des problématiques. Les volontaires partaient en intervention pendant 1h30. Mais aujourd'hui, quand vous allez à un hôpital plus loin, c'est 3 heures. On engorge les urgences. Les entreprises qui ont signé des conventions disent stop, vous ne partirez plus en intervention en journée. Il faut quand même que l'entreprise tourne. C'est légitime. Attention à tout ça. Ce n'est pas forcément le département qui est à la manœuvre.

_ Juste un petit point. J'ai hésité à le dire. Je ne voudrais pas que ça rallume des feux. C'est lié à la réforme des retraites. Le bénévolat, on a été nombreux à souhaiter que l'engagement citoyen puisse être reconnu. Dans le cadre du texte sur les retraites, on verra ce qui en sortira du Conseil constitutionnel, il est prévu que l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires soit reconnu et il y aura trois trimestres pris en compte pour 10 ans d'ancienneté et de volontariat. C'est aussi montrer que la collectivité est là unanimement et est sensible à leur engagement.

_ Merci pour ces précisions. Je ne vois pas d'autre prise de parole. Je propose de mettre aux voix. Je vous remercie. 43 voix pour et 9 abstentions. Il est 12h. Nous allons passer à l'action

sociale à travers le rapport 1-1 qui concerne la convention pluriannuelle entre le département de la Manche et le SDIS. Nicole Godard a la parole.

_ Nous continuons à parler du SDIS avec cette convention pluriannuelle entre le département de la Manche et le SDIS 50 pour les années 2023-2025. Cette convention permet de convenir des principes et des modalités techniques et financières entre les deux parties pour les trois prochaines années. Le SDIS 50, les sapeurs-pompiers volontaires sont importants dans le département de la Manche. Ils sont regroupés dans nos 48 centres d'incendie et de secours. Cette convention définit le montant maximal au titre de l'année 2023 de la contribution incendie annuelle et de la subvention d'investissement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement retenu. Pour les années 2024 et 2025, les exercices sont annexés à titre indicatif. Cette convention pluriannuelle doit ainsi donner au département une visibilité sur l'évolution de sa participation financière sur les trois ans via le plan de construction et de rénovation de nos casernes. Vous pourrez trouver cela dans les annexes. C'est aussi garantir un maillage territorial déficient et adapté du secours à la personne sur notre département. C'est de donner au SDIS sur les moyens de répondre aux objectifs opérationnels définis dans le cadre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de son règlement opérationnel et de son projet de service. C'est aussi permettre au SDIS de mettre en œuvre des solutions novatrices et d'envisager, si besoin, une mutualisation des actions et des moyens avec les autres acteurs œuvrant dans le domaine des secours. Cela recouvre le maintien d'une capacité opérationnelle adaptée au risque du département, mais aussi les engagements réciproques des deux parties dans le cadre d'une mutualisation de services, de mise à disposition de personnels, mais aussi de locaux. On pourra retrouver tous ses objectifs dans l'annexe jointe. En 2023, le département s'est engagé à verser au SDIS une subvention de 1,8 million d'euros ainsi que le remboursement du capital de la dette qui s'élève pour 2023 à 737 000 €. Sans oublier notre participation au financement qui atteint pratiquement 19 millions d'euros. On vous invite à délibérer et à autoriser le président à signer cette convention.

_ Merci. Y a-t-il des demandes ? J'en vois une. Pierre-François Lejeune.

_ En cohérence avec les interventions précédentes à la fois budgétaires de Gilles Lelong et de Karine Duval, notamment sur le manque de moyens financiers donnés aux professionnels qui font un travail remarquable de qualité, ainsi que les moyens humains qui sont insuffisants, nous nous abstenons sur cette délibération.

_ D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Ah, si. Valérie.

_ Je me félicite de cette convention qui est intéressante et qui nous permet de bien comprendre comment fonctionne le SDIS. J'aimerais parler d'investissement. Il y a une volonté de transparence du SDIS vis-à-vis du département. Nous y tenons beaucoup. Je voudrais vous faire part d'un témoignage qui relève de mon canton. À Bréhal, nous avons un centre de sapeurs-pompiers volontaires et des jeunes pompiers volontaires. Nous demandons depuis longtemps l'installation de vestiaires femmes. C'est très gênant. On parle d'hygiène, de bien-être, de sécurité. C'est quelque chose qui manque aux sapeurs-pompiers de Bréhal, avec en complément une isolation de toiture pour le confort de travail dans ces bâtiments qui datent de 1980. À la Sainte-Barbe 2021, les travaux ont été annoncés comme imminents. Aujourd'hui, ils ne sont pas encore réalisés. J'en ai parlé avec Franck et Valérie, qui sont tout à fait au courant de cette question. Ils ne sont pas réalisés, mais pire encore, ils ont été annoncés récemment comme repoussés à 2026 au mieux. Aujourd'hui, on parle de soutenir les sapeurs-pompiers volontaires. On est en train de casser ce bénévolat et cette bonne volonté. Au nom des sapeurs-pompiers volontaires de Bréhal, je souhaite a minima que l'on ait vraiment une clarté et une visibilité sur la priorisation des travaux sur l'ensemble du département afin de comprendre réellement les choix qui sont faits. J'en parle d'autant plus librement. Il n'y a pas que le SDIS en jeu. C'est la Direction du patrimoine départemental qui assure la maîtrise d'œuvre. Une bonne coordination entre la Direction du patrimoine départemental et le SDIS s'impose. J'en parle vraiment en toute amitié et en toute confiance avec nos collègues du SDIS qui vont nous aider à faire avancer cette situation. Merci.

_ Merci de cette intervention. Un certain nombre de choses peuvent être accélérées par rapport à d'autres. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 40 voix pour, 9 abstentions, 3 ne prenant pas part au vote. Je vous remercie. Gilles ?

_ J'ai fait une erreur. Je ne prends pas part au vote. J'avais déjà remis le feuillet. J'ai voté abstention, alors que je ne prends pas part au vote, car je fais partie du conseil d'administration.

_ Donc on va corriger. Merci. OK. Franck a la parole.

_ J'ai bien conscience des travaux qu'il y a à réaliser sur le centre de secours de Bréhal. Il y a un PPI qui s'est mis en place en 2018. Ça va être revu. Chacun pourra s'exprimer. Sur le financement, 80 % est pris en charge par le département et 20 % par les EPCI. On doit prendre compte du financement de chacun et de la possibilité de chacun. Je vous ai répondu en disant qu'on avait conscience du besoin de Bréhal et qu'on mettrait un pansement sur l'hémorragie, mais qu'on ne peut pas tout faire en même temps. J'entends bien, il y a un réel besoin dans beaucoup de centres de secours. On essaye d'y répondre le mieux possible, mais on ne peut pas tout faire en même temps. On échelonne, on accompagne nos sapeurs-pompiers volontaires sur le terrain, on essaye de voir avec eux les possibilités de faire des petits travaux en attendant un financement. On a prévu de refaire le centre de Bréhal. Il est prévu dans le PPI. Au lieu de lancer l'opération tout de suite, on doit gagner un peu de temps. On fera des travaux d'amélioration, mais il faudra être patient comme beaucoup de centres de secours. Petit à petit, on y viendra. Merci.

_ C'est sans lien avec le sujet, mais cependant, je voudrais rappeler une chose à propos de nos centres de secours, de la qualité des bâtiments, de la qualité des matériels qui sont régulièrement remplacés. Quand certaines personnes entre autres visites d'autres départements, certains membres du SDIS et certains élus, quand ils voient nos bâtiments et nos matériels, ils disent qu'il y a des soucis. Globalement, on n'a pas à rougir de nos bâtiments.

_ On ne demande pas à être les premiers sur la liste, mais au moins d'avoir une visibilité.

_ Merci. Nous passons sans tarder au vote de la délibération 1-2 qui est sur le CPOM signé avec l'ADSEAM. C'est Jessie Orvain qui présente.

_ Merci. Cette délibération évoque la signature du CPOM, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui sera signé entre l'ADSEAM et le département de la Manche pour 2023-2027. Ce CPOM tient compte des enjeux identifiés par l'association gestionnaire sur son territoire d'intervention. Le département dans le cadre du diagnostic partagé, qui a débuté aux environs du mois de décembre 2021. Au travers de ma prise de parole, je voudrais souligner le travail des agents du département, particulièrement ceux de l'action sociale et de la protection de l'enfance qui ont fait un travail monstre, non seulement pour arriver à un diagnostic du CPOM passé, mais travailler sur les objectifs à venir dans le respect des valeurs de la tienne, mais aussi dans la feuille de route que nous avons. Monsieur CPOM a pour objectif de favoriser le décloisonnement entre les différentes missions des établissements sociaux et médico-sociaux, et ainsi permettre d'apporter des réponses transversales aux enfants accompagnés. L'ADSEAM met en œuvre déjà depuis 2021 deux actions phares, la création de 12 places dans les maisons d'enfance à caractère social et la création de 100 mesures d'actions éducatives en milieu ouvert renforcé qui correspond à l'objectif du département. Un peu de détails sur les mesures nouvelles de 2023. L'effectivité des 12 places répond au projet de mandature de création de places supplémentaires en maison d'accueil à caractère social qui représente une augmentation de la masse salariale de 12,78 équivalent temps plein. L'augmentation de 0,12 EOTP. La signature de 6 contrats d'apprentissage. Ils sont autorisés à compter du 1er septembre 2023 pour un montant annuel année pleine de 104 000 €. La revalorisation des gratifications des stagiaires pour un montant de 44 227 €. Ces deux actions viennent accompagner l'association pour la revalorisation des métiers, les difficultés de recrutement notamment. La revalorisation des tarifs de fluide au titre des foyers éducatifs et la transformation des places de famille d'accueil spécialisée en maison d'enfants à caractère social pour une capacité de 8 places. Deuxième axe : le travail sur les services en milieu ouvert. La mise en œuvre des 100 mesures à compter de mi-2023 pour un montant annuel de 1,5 million d'euros. C'est compensé a minima par les services de l'État. La création de 4,20 EOTP, soit un passage de 27 à 24 mesures par professionnels. La création de 0,6 équivalent temps plein de chef de service éducatif d'AEMO simple. Et la création d'un temps complet de personnel administratif au vu de la charge administrative croissante. Enfin, quelque chose qui mérite un amendement à ce rapport, c'est un CPOM à vocation à évoluer. Un avenant que je vous propose d'inclure directement dans ce rapport, c'est la transformation des 12 places de Coutances aujourd'hui occupées par l'ADSEAM en 2 x 6 places, ce qui permet d'accompagner

les enfants dans un effectif plus petit. La commission Action sociale a validé ce principe. Je vous remercie. La commission Action sociale a donné un avis favorable. La commission Affaires générales également.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pas spécialement. Oui, Gregory ?

_ L'Action sociale est prioritaire en faveur des enfants les plus fragiles. Pour connaître cette association qui a, par le passé, rempli son rôle, j'étais prêt à voter contre cette délibération, car je pense que l'ADSEAM ne doit plus être l'interlocuteur privilégié du département. Cette association est un véritable scandale. Par respect pour le travail de mes collègues, je ne voterai pas contre, mais je m'abstiendrai. Merci.

_ Je n'ai pas d'informations en ce sens côté ADSEAM.

_ Je me permets de vous dire qu'on ne peut pas lancer dans notre hémicycle des appréciations de ce type. Si vous avez connaissance de faits qui justifieraient non pas seulement de s'abstenir, mais de voter contre la délibération, il serait juste que vous en informiez notre assemblée. Et si vous n'avez pas connaissance de tels faits, alors il n'y a aucune justification possible à l'affirmation qu'il y aurait des choses scandaleuses. Vous avez parlé de scandale. Un scandale, c'est grave. Cette association est rattachée à une fédération nationale qui est tout à fait estimée. Il peut y avoir localement des difficultés dans tel ou tel territoire. Mais moi, je n'ai pas connaissance de telles difficultés. Notre rapporteur n'en a pas connaissance non plus. Il faut faire attention à ce que l'on dit publiquement ici.

_ J'invite tous mes collègues à rencontrer les personnels, les éducateurs qui travaillent pour l'ADSEAM. On sait qu'il y a eu des dérives. Ce sont des exemples personnels que je connais. Je ne m'étendrai pas ici. Je me suis entretenu avec Jessie et Nicole sur ce sujet. Je ne voterai pas contre par respect pour leur travail. Mais pour moi, cette association ne doit plus être l'interlocuteur privilégié du département.

_ Des difficultés propres à l'ADSEAM, je n'en ai pas connaissance. Mais des difficultés structurelles dans la protection de l'enfance, on sait bien que la situation est difficile. La

difficulté de recrutement amène les structures à gérer parfois un peu comme elles peuvent. La difficulté de recruter des éducateurs, etc. L'ADSEAM a rencontré des difficultés matérielles dans le Nord-Cotentin, mais le CDE est venu à la rescousse de l'ADSEAM et a proposé de déménager le temps que des travaux soient réalisés. Ce qui est important, c'est de prendre conscience de la difficulté que peuvent rencontrer les professionnels, notamment dans les situations de violence. C'est au-delà de difficultés propres à une association. C'est la difficulté du secteur de manière générale. En tout cas, les mesures qui sont proposées aujourd'hui vont dans le bon sens pour améliorer non seulement les conditions de travail du personnel des structures, mais aussi la condition d'accueil et de prise en charge des enfants et de leurs familles.

_ Merci de ces précisions. Je réponds simplement sur le sujet. Il faut bien faire la différence entre ce qui peut être structurel et conjoncturel, et insupportable et intolérable. C'est toute la frontière entre les deux. Je vous propose que ce rapport soit au vote, mais je vais m'entourer de précautions avant de signer la délibération pour voir... Je prendrai attache auprès de Nicole Godard ou Jessie Orvain. A priori, ce que nous en savons, il n'y a rien d'insupportable qui se passe au niveau de l'ADSEAM. Sans quoi Nicole ou Jessie m'en auraient informé.

_ On peut avoir, par moments, des effets difficiles liés aux profils des enfants que nous accueillons. Il y a un contrôle qui est fait dans les établissements qui sont gérés par des associations.

_ Nous sommes dotés d'une inspection générale. Nous effectuons le contrôle. Je laisse la parole à Brigitte.

_ Je reviens sur le président de l'ADSEAM que je connais personnellement. Il serait très malheureux... L'association qu'il représente, il serait dommage qu'il puisse entendre de telles paroles le concernant.

_ Moi aussi, je voudrais rebondir. Je suis très surpris. Je connais l'ADSEAM depuis de longues années comme certains autres dans cette enceinte. Je connais aussi comme d'autres le président de cette association. Une association qui a pu rencontrer un certain nombre de

difficultés avec tel ou tel salarié. Mais c'est arrivé avec d'autres associations. N'oublions pas que le système français repose dans toute cette partie d'interventions auprès des jeunes et est supporté par des associations. Il y a sans doute des salariés qui sont directeurs généraux, qui assurent tout un tas de tâches, mais il y a aussi des parents, des personnes impliquées. Il faut qu'on fasse très attention dans les termes que l'on emploie dans les séances publiques. Il y en a un que je relève, Grégory, et qui me gêne, c'est le terme de "dérive". Quand on entend ce mot dans le contexte actuel, on pense notamment à certaines choses avec les enfants. Ce serait pénalement répréhensible, mais ce serait aussi dramatique. S'il devait y avoir des choses de cette nature, il faudrait le dire. Le Président vient de donner la réponse. Il faudra vérifier tout ça.

Cela a l'air de dire que les élus qui sont en charge de ces dossiers les prennent à la légère. Situé à des choses à dire qui sont d'une gravité folle est aussi importantes que les dérives, il fallait peut-être le dire avant la séance. Je voterai évidemment ce rapport. Je suis solidaire de mes collègues. Mais il faut faire très attention en séance publique.

_ Merci de ces précisions. Pierre François Lejeune.

_ Je ne prendrai pas part au vote. C'est pour cela que je ne prends pas part au débat. Notre position de groupe, c'est de dire que ce qui est proposé est significatif. C'est pour ça que nous applaudissons des deux mains ce qui est proposé aujourd'hui dans le CPOM car cela va renforcer la protection de l'enfance dans notre département. C'est une compétence essentielle. C'est important de pouvoir s'unir à l'unanimité sur des questions aussi importantes que la protection des enfants.

_ Merci de cette adhésion. Je mets aux voix. Délibération adoptée avec 50 voix pour, une abstention et une personne ne prenant pas part au vote. Merci de votre adhésion.

_ Le vote est passé parce que je suis allée plusieurs fois au conseil d'administration de l'ADSEAM et je leur accorde toute confiance.

_ Merci. Point suivant, le rapport 1.3 qui est lié au pacte territorial pour l'insertion et l'emploi. Ça devait être Hervé Desserouer qui le présentait. Mais il n'a pas plus être là. Tout va bien. Il faudra un bon mois avant qu'ils ne puissent nous rejoindre. Donc ce rapport nous est présenté par Sylvie Gâté. Je lui laisse la parole.

_ Merci. J'espère faire aussi bien qu'Hervé aurait pu le faire. Le département en tant que chef de file de l'action sociale pilote la politique insertion et emploi. En lien avec ses partenaires, il

articule et coordonne les interventions des différents acteurs. C'est avec une logique de cohérence des actions impact territorial pour l'insertion, l'emploi et l'entrepreneuriat a été rédigée pour la période 2018/2022. 15 actions étaient prévues dans ce pacte.

Les actions phares étaient : accompagner les personnes pour les aider à trouver un emploi ainsi qu'une place dans la société en leur proposant un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins. La mise en place de l'accompagnement socioprofessionnel sur l'ensemble du territoire et la mise en place de Mon parcours RSA et plus récemment la création d'un conseil départemental des personnes accompagnées. Les actions pour lever les freins à l'emploi concernant la santé, l'estime de soi et des actions sur la mobilité. Des actions ciblées sur l'emploi afin de trouver des réponses adaptées pour l'insertion professionnelle avec la mise en place de réseaux de parrainage, de développement des dispositifs, le développement des clauses sociales et des actions à destination des employeurs pour changer leur regard sur les personnes en situation de précarité. Ainsi que des journées de formation et des échanges entre partenaires. Le bilan complet est fourni avec le rapport. Le département en a été promu lauréat le 2 février 2022. Le département coordonne l'ensemble des objectifs forts et collectivement par l'ensemble des membres de ce PTIEE. Le département de la Manche est dynamique avec un faible taux de chômage. Dans ce contexte, les publics qui peinent à s'insérer sont ceux qui sont les plus fragiles. La feuille de route du pacte territorial pour l'insertion à l'emploi 2023/2028 est ambitieuse et partagée par l'ensemble des membres du service public de l'insertion et de l'emploi dont l'engagement est total. C'est collectivement que nous travaillerons sur les enjeux de demain en priorité la crise avec la prise en compte dans les politiques d'insertion de l'ensemble des publics sans considération de leur statut. La prise en compte des problématiques sociales des personnes. En renforçant les accompagnements socioprofessionnels. Priorité sur l'accompagnement avec un parcours adapté et rythmé en fonction du besoin de la personne. Et la sensibilisation des employeurs au regard des difficultés de recrutement et de l'évolution des publics. Il nous faut accompagner les employeurs afin de faciliter le recrutement et améliorer leur employabilité. Et des entreprises à créer des parcours sécurisés dans l'emploi. Le territorial est avant tout un document cadre qui définit et priorités des actions en faveur des bénéficiaires du RSA. Mais au regard des enjeux actuels et dans l'étroite ligne directe du service public de l'insertion et de l'emploi, le pacte territorial a vocation à s'élargir à d'autres publics, notamment aux jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux

personnes en situation de handicap avec une obligation d'emploi. Voilà pour ce rapport qui a reçu un avis favorable à l'unanimité des commissions action sociales et des affaires générales.

_ Merci, chère collègue. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pierre-François Lejeune a la parole.

_ Merci. Nous Vous Ille revenir sur l'alerte des associations de notre département que portent les ateliers et chantiers d'insertion. Nous avons été destinataires d'un courrier d'alerte. C'est important de pouvoir en parler ici. Ces associations alertent sur la fragilité économique et financière des ateliers et des chantiers d'insertion. Nous avons de la chance de les avoir sur notre territoire, il faut le dire. Ils agissent de manière bien répartie sur l'ensemble de nos cantons. Ils sont 15 dans notre département. Il assure des recrutements et des accompagnements soutenus de qualité. Ce sont l'équivalent de 375 équivalents temps pleins. Par nature, leur modèle économique est réglementairement contraint. La pérennité de leur offre d'insertion dépend fortement des financements qui sont alloués par l'État. Malheureusement, depuis 2022, les associations constatent et expliquer être fortement fragilisées économiquement en raison des effets d'un contexte macro-économique favorable et de décision politique qui menace la pérennité économique des financeurs des ACI. Ils font face à l'augmentation de leurs charges, des augmentations du coût du carburant. Cela pèse énormément sur leurs finances. Il y a un important retard de versement de subventions. On parle du nom ajustement intégrant l'ensemble des revalorisations du SMIC 2022. Il y a aussi l'aide au poste sur les premiers mois de l'année 2023. Et le décalage de l'appel à projets d'un an sans compensation financière de notre collectivité. Ces associations nous interpellent sur cette situation inédite et demande des réponses concrètes et rapides et notamment de la part du conseil départemental. Quelles sont les propositions concrètes de notre collectivité face à la gravité de la situation relevée par ces associations ?

_ Comme vous tous, nous avons été alertés par les responsables. Côté conseil départemental, tout a été fait. Côté état, c'est en cours. Tout devrait reprendre son fil de façon assez brève. Voilà ce que je peux vous dire. Je vais mettre aux voix.

Délibération adoptée par 52 voix pour. Merci pour cette unanimité. Nous avons encore un peu de temps. Nous allons aller jusqu'à 13 heures. Nous allons passer au rapport 2.1 concernant le plan départemental de l'habitat qui va être présenté par André Denot.

_ Merci, président. Après un premier pôle départemental de l'habitat élaboré entre le département et l'État en 2013, ce projet de 1023/2028 a pour objet de soumettre à votre approbation un plan qui est dans l'ambition du département. Quelques chiffres concernant l'habitat dans la Manche. Ce sont 229 482 résidences principale et près de 22 000 logements vacants. Mais c'est une situation très contrastée entre le littoral et l'intérieur. Le parc locatif social, c'est 38 000 logements au 1er janvier 2022. Qu'est-ce que c'est qu'un plan départemental de l'habitat ? C'est une co-construction État, département. Il s'agit d'une élaboration et une validation avec l'État par rapport à la loi, une mise en cohérence des stratégies territoriales vis-à-vis des EPCI par rapport à l'action des plans locaux de l'habitat. Une mise en réseau des acteurs de l'habitat par rapport aux bailleurs professionnels. Si l'enjeu de ce premier plan reste d'actualité, nous avons fait le choix d'une actualisation en interne avec le concours des services de l'État au travers d'une concertation. Ce second plan, il s'agit d'une mise en cohérence entre l'État et le département en concertation avec les acteurs de l'habitat. De définition s'est appuyer sur l'animation d'une série atelier thématique avec les EPCI, les acteurs de l'habitat, les bailleurs sociaux et les professionnels. Ces ateliers ont permis de partager le bilan est de recueillir les réflexions et les expériences sur les premiers enjeux identifiés. Il y a la problématique du vieillissement de la population et du handicap. Il s'agit d'améliorer la performance énergétique, de veiller à la passion du patrimoine existant. Des actions en faveur de la revitalisation des pôles et des centres-villes. Attirer de nouvelles populations au travers de conditions attractives de travail et d'habitat. Et enfin, soutenir la filière de la construction. Les orientations du plan proposent des priorités engagées par l'ensemble des partenaires en matière d'habitat. C'est devenu un cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques d'habitat face aux besoins du territoire. Cela se traduit par quatre orientations qui contiennent chacune deux axes. Voilà les quatre orientations qu'il faut retenir. Il s'agit de concilier la dynamisation des centres-bourgs. Améliorer la qualité des logements et du cadre de vie pour une meilleure attractivité. Et la quatrième, favoriser la mise en réseau des acteurs et la mise en place d'un observatoire.

Nous avons déjà travaillé sur ce plan départemental de l'habitat. Le 19 juin 2020, un diagnostic a été mis en validation au niveau de cette session. Nous avons eu des échanges avec les élus des EPCI et nous avons élaboré des orientations. Pour 2023, c'est aujourd'hui l'approbation que l'on vous demande ce plan partout mental. Il sera ensuite transmis à la section départementale et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement. La commission a

validé avec un avis favorable moins deux abstentions. Aujourd'hui, il vous est demandé d'adopter ce plan de l'habitat et d'autoriser le président à signer avec l'État.

_ Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions à la lecture de ce document ?

_ Oui. C'est un petit instant publicité que je voudrais vous proposer pour les 17 et 18 **prochains. C'est un événement qui a été lancé par un de nos collègues, Pierre de Castellane. C'est un événement qui va connaître sa quatrième édition et qui est soutenu financièrement par le département de la Manche. C'est intéressant car cela rentre complètement dans les objectifs de ce plan départemental de l'habitat. A l'heure où l'artificialisation des sols va se réduire qu'il va falloir aller vers la rénovation de l'existant, il est important que cette rénovation se fasse pour le meilleur confort des habitants. Autre intérêt de rénover des maisons, des habitats ou des fermes de façon écologique et dans le respect du patrimoine, c'est aussi une façon de préserver nos paysages, nos habitats et ce qui fait le caractère et l'identité de notre département. Je voulais vous inviter à prendre date. Ce jour-là, il y aura un pôle artisan, un pôle accompagnement associations et plein d'ateliers de démonstration et des recettes pour apprendre soi-même à rénover son habitat de façon écologique, saine et peu chère. Merci.

_ Le plan de l'habitat, c'est un outil de cohérence l'habitat, ça peut être compliqué. Ce plan départemental est devenu un outil de référence sur lequel on peut se reporter. Un outil de cohérence. Et cela passe aussi par le guichet unique qui permet à un demandeur de savoir de façon certaine ceux à quoi il a le droit est de savoir combien il lui restera à financer. Ce plan départemental de l'habitat s'articule au niveau des programmes locaux d'habitat qui sont développés dans chacun des EPCI. C'est un plan cadre, mais il a toute son utilité. Il a déjà fait ses preuves. Nous voilà repartis sur une nouvelle période. C'est indispensable.

Damien Pillon a la parole.

_ Dans certaines rénovations, il y a un blocage parce que certaines communes sont aidées et d'autres pas.

_ Tout cela est indépendant du PDH en question. Ce n'est pas de notre ressort. André.

_ La compétence se trouve au niveau des EPCI pour la majorité. Il y a certaines EPCI qui apportent des aides. Effectivement, c'est un très gros dossier environnemental. Et le lien avec l'habitat est très fort. Il y a un travail à faire au niveau des EPCI.

_ Merci de cette précision. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, nous allons mettre aux voix. Cette délibération est adoptée par 52 voix pour, à l'unanimité. Je vous en remercie. Il nous reste trois minutes. Nous continuons. La délibération 2.2 qui est relative à la mise en œuvre du projet Agro bio pôle Étienne Challe de Courcy.

_ Je vais vous présenter un rapport en deux actes. Je vais vous demander de valider la convention qui est mise à disposition entre les trois partenaires de l'espace. Je vous fais un rappel rapide du contexte. Il s'agit de la donation d'un ensemble agricole avec des biens immobiliers au département de la Manche. Cette donation a été acceptée en commission permanente. Elle concerne des bâtiments, deux habitations et des dépendances. Et également des parcelles agricoles. Il y en a pour 29 ha. 20 ha sont dédiés à l'espace est. C'est un espace qui va permettre à des jeunes de tester leurs projets et leurs activités. On met en place un accompagnement avec un réseau de partenaires locaux. Cela va permettre un accompagnement sécurisé qui va limiter la prise de risque. Ce test est uniquement en bio. Comment fonctionne cet espace test ? C'est l'objet du graphe que vous avez sur le rapport. Il y a quatre acteurs. Les premiers sont les porteurs de projets qui vont avoir comme mission de tester leur activité. Et nous avons le département. Le département est le propriétaire. Le département insuffle ses missions de propriétaire, que ce soient les travaux d'entretien, les investissements, le soutien financier à l'accompagnement, mais également la communication. Rhizome*, c'est l'entreprise qui héberge les jeunes et qui les sécurise sur l'accompagnement économique. Et nous avons un quatrième acteur qui est là pour la technique agricole pour accompagner techniquement les porteurs de projets. Les investissements matériels, sur le parc matériel, nous avons investi sur deux tracteurs, un tracteur polyvalent et un tracteur maraîcher, une remorque et une camionnette de livraison. En ce qui concerne les équipements, nous avons investi dans des serres qui permettent de disposer de 1700 m² de culture couverte. Un système d'irrigation, deux poulaillers mobiles, un séchoir à plante, un four à pain et du stockage de blé. Nous avons rénové l'ensemble des bâtiments de la ferme et nous sommes maintenant en train de travailler sur les bâtiments publics. Il nous fallait plus de temps pour être sûr que le projet des jeunes était mûr et stable. Nous attaquons maintenant la rénovation des bâtiments techniques avec une ambition qui est de faire en sorte que les investissements que l'on va faire puissent être modifiés dans le temps en fonction des activités et des prochains jeunes qui arriveront. Donc ce sera un four mobile pour le pain et non pas un four fixe.

Je vais vous parler maintenant des porteurs de projets car il y a beaucoup d'humains dans ce projet. Nous avons six jeunes. D'abord Juliette qui a 32 ans et qui est en reconversion professionnelle. Elle est infirmière. Elle va faire une production de plantes d'herboristerie. Elle est également infirmière sur le territoire sur la commune de Courcy. Elle a déjà réalisé des ventes. Elle a vendu tout son stock à la fin de l'année dernière. Nous avons Joséphine qui a 25 ans, qui est ingénieur en horticulture des paysages. C'est la seule qui vient de la filière et qui continue dans la filière qu'il avait choisie pendant ses études. Elle a une spécialisation en agroécologie. Elle va transformer le surplus en terrine végétale. Nous avons Pierre qui a 26 ans et il a un Master un de géographie. Il est paysan boulanger. Il a commencé son activité de paysan boulanger avec l'aide d'une jeune femme qui exerce la même activité. L'important, c'est qu'ils puissent réaliser son travail. Ensuite, nous avons quelqu'un qui va se spécialiser dans la production de plantes médicinales et aromatiques. Nous avons Alexandre qui a 25 ans et qui a une licence de sciences et de techniques des activités physiques. Il a reçu une formation de paysan boulanger. Et nous avons Zorg* qui a suivi une formation de paysan boulanger. Sa présence sur le site doit durer trois ans. En conclusion, on part entre dans une période opérationnelle. Et nous allons entrer dans une communication active que nous avons tentée de freiner jusqu'à maintenant. Inauguration devra intervenir dans le mois de juin. Et pour le deuxième axe, je vous inviterais à délibérer et donc à prendre acte de l'avancement du projet. Je vous précise que l'ensemble de ce rapport a reçu un avis favorable unanime. Et également un avis favorable de la commission affaires générales. Je vous remercie.

_ Merci pour cette présentation détaillée des activités qui règnent dans cette ferme de Courcy. Je vous invite à la visiter. J'ai pu assister aux travaux d'herboristerie et de séchage fait parfaitement fermière qui déploie son savoir. Il n'y a que des savoirs dans cette exportation. L'expérimentation est intéressante. Je vous invite à vous rendre à Courcy individuellement. Je souligne l'importance de cette convention pour le devenir de Rhizome* mais aussi de toute l'activité qui peut régner en ce lieu. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je vous propose de mettre aux voix car je n'en vois pas.

51 voix pour, une voix contre. Je vous propose de passer très rapidement au sujet suivant. C'est Alain Navarret qui va nous présenter ce rapport sur la demande de garantie globale qui est à la SA HLM Coutances-Granville.

_ Vous avez presque tout dit dans le titre, président. Victime de son succès dans les prix locatifs dans son programme 2023, la SA HLM a épuisé les fonds dont elle disposait. Elle

demande une autre enveloppe de 5 millions pour cette action immobilière. Voilà l'objet de ce rapport. Vous avez les détails techniques.

_ Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, nous allons mettre aux voix. Délibération adoptée par 49 voix pour trois personnes ne prennent pas part au vote. Les estomacs crient famine. Je vous invite à rejoindre les tables. Et à rejoindre l'hémicycle au plus tard à 14h30.

_ Bien. On a eu de la perte en ligne. Il y a un certain nombre qui a disparu. Je vous invite à rejoindre place pour reprendre les travaux. Il est 14h33. Dans la rubrique Nature et Infrastructures, nous avons un rapport 3-1 concernant l'autorisation de principe de raccordement des collèges à des réchauds de chaleur projetée.

_ Depuis plus de 20 ans, le département de la Manche s'est engagé dans la préservation de l'environnement, de la biodiversité. Fin 2012, le département a ensuite adopté un plan climat énergie qui met en œuvre des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Concernant le bois-énergie, le département œuvre depuis plus de 10 ans pour la structuration et le développement de la filière bois de bocage dans la Manche. Le contrat de bois-énergie 2006-2011 a permis de soutenir les acteurs locaux pour l'acquisition d'équipements structurants par la mécanisation des chantiers de déchetage et l'approvisionnement sur une plateforme de stockage. L'association Eco Bois approvisionne les bâtiments. Le département accompagne les investissements des collectivités. Le département a mis en place trois chaudières dans ses collèges en 2009 et 2010. En 2011, il s'est engagé dans un contrat de partenariat de performance énergétique pour réduire de 30 % la consommation d'énergie primaire et de 58 % les émissions de gaz à effet de serre de 20 collèges, 4 musées ainsi que la Maison du département. Le contrat de partenariat a permis d'installer 13 chaudières à bois et trois pompes à chaleur. Poursuivant cette politique, le département a mis en place en 2020 et 2021 dans ses collèges 5 nouvelles chaufferies bois financées par l'ADEME dans le cadre d'un contrat de développement patrimonial des énergies renouvelables et par le FEDER. Nos orientations stratégiques conservent la volonté de préserver le bocage et les haies.

Par conséquent, elles maintiennent la politique de soutien à la filière bois de bocage qui permet de préserver les haies. Le SDEM 50 est en capacité de coordonner un service de développement de chaufferies bois sur le territoire du département. Ce principe de maîtrise

d'ouvrage permet aux petites communes de bénéficier d'un cofinancement de l'ADEME pour les études et travaux d'installation de chaufferies biomasses. Le département a raccordé 5 collèges sur des réseaux de chaleur bois urbain. Nous vous proposons deux demandes de raccordement au collège Percy-en-Normandie et Saint-Sauveur-Villages. Ils sont actuellement chauffés sur un mode tout électrique. Le recours au bois présente un fort intérêt environnemental. Les chiffres retenus par l'ADEME sont de 13 kg de rejet de CO₂. Ça montre à 84 kg de rejet de gaz à effet de serre par mégawatt d'électricité consommé. Ces collèges nécessiteraient en parallèle la mise en place d'un réseau de distribution de chauffage, tuyauterie, radiateurs estimé pour 180 000 € TTC. Cette démarche nécessaire dans le cadre de notre politique liée aux obligations du décret tertiaire sur les réductions des consommations énergétiques. Les services du département ont aussi envisagé deux ou trois éventualités : soit la mise en place d'une chaufferie biomasse pour les seuls besoins du collège à 320 000 € TTC à laquelle s'ajoute le réseau de radiateurs pour un total de 500 000 €. Soit la mise en place d'une chaufferie avec production par pompe à chaleur estimée à 150 000 € + un réseau de radiateurs pour un total de 330 000 €. Le coût d'électricité passe de 0,16 € en 2021 à 0,52 € aujourd'hui TTC du kilowattheure. Le collège de Percy-en-Normandie nécessiterait la production de 116 MW par an. Le collège de Saint-Sauveur-Villages nécessite pour ses besoins la production d'environ 200 MW par an sur un total projeté de 342 MW par an sur le réseau de chaleur desservant également un groupe scolaire et des bâtiments communaux. Les deux tableaux présentés sont parlants. Les projets sont compatibles avec la politique que mène le département sur l'amélioration de la performance environnementale et énergétique des bâtiments. Et économiquement, c'est plus favorable dans les conditions de prix actuelles. Afin que les collectivités puissent poursuivre les études, il vous est proposé de formuler un engagement de principe, le raccordement de ces réseaux si les études aboutissent et confirment l'intérêt économique de ce projet. Concernant la ressource bois, on n'a pas d'inquiétude à avoir avec nos 50 000 km de haies bocagères à condition qu'elles soient maintenues et bien entretenues pour en valoriser le produit attendu. Je me suis personnellement engagé lors de la dernière commission Nature et Infrastructures à prendre contact avec le sous-traitant d'Enedis qui élague sous les lignes électriques. Je vais voir comment les bois qui sont coupés sous les lignes électriques pourraient être valorisés par du compostage. Ce petit bois pourrait au moins servir au paillage. La commission Nature et Infrastructures a émis un avis favorable à l'unanimité pour ces deux projets.

_ Merci pour cette présentation. Est-ce que cela appelle à des questions ou des observations ?

_ J'ai une question par rapport au fait qu'Enedis récupérerait le bois coupé en dessous des lignes. Le bois appartient au propriétaire du foncier.

_ Il faudrait voir avec Enedis et les sous-traitants si les propriétaires seraient d'accord de laisser le bois. Effectivement, le bois n'appartient pas à Enedis.

_ Cela doit vous encourager. C'est encourageant pour la biomasse. De même, le nouveau bâtiment des archives qui est en cours de construction ici sera chauffé à la biomasse. Bon nombre de nos bâtiments vont l'être. Contrairement à l'électricité. Tout cela est très encourageant.

_ Je voulais rajouter que sur les 52 collèges dont le département est propriétaire, ventes collèges sont équipées de chaufferie bois, 12 dans le contrat de partenariat de performance énergétique et 8 dans le marché global de performance. 4 mutualisent leurs chaufferies avec des bâtiments communaux. Ces 20 collèges correspondent à une consommation de 2 000 t par an de bois déchiqueté. Cela correspond à 25 % des consommations toutes énergies confondues des 52 collèges. Pour les bâtiments administratifs, le CMS de La Hague est aussi raccordé. La Maison du département sera aussi chauffée au bois.

_ Je ne vois pas d'autre prise de parole. Je propose de mettre aux voix. Antoine Delauney ? L'heure est passée. Délibération adoptée par 52 voix. Merci. Le rapport suivant concerne le Conservatoire botanique national de Normandie avec l'adhésion du département à l'établissement public de coopération environnementale.

_ Dans le cadre de notre projet de mandature, nous avons pris l'engagement de prolonger et de renforcer notre action résolue en faveur de la biodiversité manchoise au travers de nos politiques en faveur de l'eau et des milieux naturels, tout comme celles en faveur de l'espace naturel et du développement durable des territoires. Parmi eux, les partenaires institutionnels

figurent le Conservatoire botanique national de Brest. Il y a 12 conservatoires nationaux. Le Conservatoire botanique national de Brest sous forme de syndicat mixte a été créé en 1975 et agréé Conservatoire botanique national en 1970. Il accompagne le département de la Manche depuis 2004 sur plusieurs volets de sa politique biodiversité. On retient principalement les espaces naturels sensibles. Pour formaliser ce partenariat, le département a signé depuis 2004 avec le Conservatoire botanique national de Brest des conventions annuelles ou pluriannuelles permettant au département d'apporter un soutien financier aux actions de Brest. Celui du Calvados, c'est bien construit. Non seulement il est bien construit, mais il sert beaucoup aux communes qui peuvent s'y référer. Deux Conservatoires botaniques interviennent sur le territoire régional en Normandie : celui de Brest pour la Manche, le Calvados et l'Orne, et celui de Bayeux dans les Hauts-de-France pour la Seine-Maritime et l'Eure. Comme on ne travaille pas sur notre territoire, nous sommes plutôt spectateurs. On pourrait passer acteurs. C'est très positif.

Pour la future structure, l'État et la région ont retenu le statut d'EPCE. La création de l'EPCE nécessite que puissent être identifiés les futurs membres qui siégeront au conseil d'administration. Cela devra être validé par le préfet de région. Nous sommes dans les temps. Le statut de membre de l'EPCE confère au département le droit de vote dans les conditions prévues par les statuts envisagés lui permettant de participer à l'élaboration des stratégies de programme d'action de l'établissement. Sa qualité de membre lui permettrait de bénéficier d'un service de première nécessité sur la flore et les habitats, de bénéficier d'une priorité sur le montage et la mise en place des projets. Les différentes collectivités et les partenaires pressentis sont sollicités par la DREAL Normandie pour permettre avant le 31 mars 2023 un document officiel faisant reconnaître leur positionnement et leur volonté d'adhérer à cet EPCE. Comme c'était déjà le cas pour les deux CBN du territoire régional, le fonctionnement de ce CBN normand serait assuré par les dotations apportées par l'État à hauteur de 320 000 € et la région à hauteur de 100 000 €. Le Calvados, l'Orne et l'Eure apporteraient leur contribution à ce qu'ils mettaient à l'origine. Parmi les autres adhésions envisagées, il y a Caen-la-Mer, Le Havre et Rouen Métropole. Les villes de Caen et de Rouen sont aussi candidates, ainsi que les parcs naturels régionaux, l'université de Caen et l'Office National des Forêts. Compte tenu des éléments d'information fournis et l'avis des commissions, le Conseil départemental approuve la création le CBN, approuve le statut de l'EPCE présenté en annexe,

approuve l'adhésion du département à et EPCE. Il retient le montant de la contribution statutaire annuelle du département à l'EPCE pour les missions socle à 8000 €. En prenant acte toutefois que ce montant pourra être complété en fonction des années d'une somme complémentaire relative à des missions spécifiques qui pourraient être confiées au CBN au-delà des missions socle telles que présentées dans le rapport. Autorise à signer tous les actes utiles à l'exécution à la mise en œuvre de cette délibération, confiée à la région Normandie la centralisation de l'ensemble des éléments constitutifs au projet de création de l'EPCE. Nous avons un avis favorable dans la commission Nature et Infrastructures ainsi que dans la commission Affaires générales.

_ Merci. Cela appelle-t-il des questions ?

_ Au-delà de ce qui est évoqué sur la création de cette structure, un point important. Vous avez l'habitude pour les projets d'aménagement que l'on regarde les impacts sur l'agriculture. Aujourd'hui, avec l'ensemble des rapports du GIEC et qui font état de la baisse de la biodiversité, il est urgent de prendre en compte dans les projets d'aménagement la biodiversité. Les projets sont raisonnés en termes d'impact sur la biodiversité. Ce travail d'inventaire dont parlait Hervé est important. Il permet à chaque commune de la Manche de disposer d'un ensemble d'éléments sur la richesse locale au niveau de la flore du territoire. Au sein de la commission, nous sommes attachés à ces travaux avec le CBN de Brest. On a des sciences participatives liées à ce conservatoire. Ce sont des botanistes amateurs, anciens universitaires ou passionnés qui contribuent à alimenter le conservatoire. Ce week-end, vous pouvez faire le tour de vos jardins. Il y a une grande orchidée qui est présente sur notre territoire. Vous êtes invités à recenser cet espace. Le CBN de Brest vérifie les inventaires. Ce rapport d'adhésion est particulièrement important. Merci, Hervé, de sa bonne présentation.

_ Merci, Valérie. Je vous invite à faire le tour de votre jardin. Je vais moi-même m'y exercer. Ça fait longtemps que j'ai pris cette habitude. Je sens que je vais découvrir des choses ce week-end. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Bien. Nous allons mettre aux voix. La délibération est adoptée par 51 voix pour et 1 abstention. Je vous remercie pour cet EPCE naissant. Nous passons à l'attractivité et le numérique avec le rapport concernant

l'évolution de la politique du département en faveur du patrimoine et qui va nous être présenté par Catherine Brunaud-Rhyn.

_ L'évolution de cette politique patrimoniale a pour objectif de faire preuve de pragmatisme et d'audace pour apporter des réponses aux problématiques du quotidien tout en anticipant les défis de demain. Le département a payé un lourd tribut à la libération. Il a fallu 20 ans pour reconstruire la Manche. Nous accompagnons l'État pour la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques. En 2015, nous avons élargi cette politique en intégrant les églises non protégées, 85 % des églises de la Manche qui sont propriétés des communes de moins de 5 000 habitants au travers du fonds de péréquation. Depuis 2015, règlement financier est appliqué pour les églises. Il prend en compte les monuments et les objets protégés au titre des monuments historiques, publics, privés et les bateaux traditionnels. Le patrimoine est un élément constitutif de l'identité des communes. Ce sont des lieux de création artistique depuis le Moyen Âge. Ce sont aussi des marqueurs du paysage. Ils définissent l'identité des territoires et constituent un point réel de l'attractivité de notre département. C'est un élément de développement de l'économie locale. Ils permettent de soutenir des entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable. Cela permet aussi la transmission des savoir-faire. Pour la formation professionnelle, il est nécessaire de maintenir des aides significatives pour les entreprises de restauration.

C'est un accompagnement par les architectes des bâtiments de France et par le rôle patrimoine les territoires qui propose une ingénierie de projets. Pour les projets des communes de plus de 5000 habitants ainsi que les propriétaires d'édifices protégés, c'est un cofinancement pris sur le budget départemental. Tout d'abord, un bilan financier. En ce qui concerne les églises des communes de moins de 5000 habitants, ce sont 300 opérations qui ont été réalisées pour un montant total de 2 149 000 €.

Pour la sauvegarde des œuvres d'arts qui sont protégés au titre des monuments historiques, un montant total de 524 684 € répartis principalement sur le FDTAD*. Et pour les bateaux traditionnels, environ 93 000 € sur le budget départemental. Soit un budget financier global de 437 opérations pour un montant de subvention de 5 271 410 € de subventions. Un petit bilan quantitatif. Ce sont 24 églises qui ont été restaurées et huit projets de valorisations qui sont réalisées et qui sont en cours de réalisation. La majorité des projets s'appuie sur le

soutien d'une association de sauvegardes. C'est un élément extrêmement important. Pour les communes de moins de 5000 habitants, c'est un élément incitatif avec un bonus. Et au-dessus de 5000, ça devient un critère d'éligibilité. C'est vraiment un plus. C'est un véritable levier pour les communes. Et ce sont trois euros qui sont investis sur le territoire. Donc un véritable effet le levier. En raison de l'évolution de la carte communale, 12 communes nouvelles de plus de 5000 habitants ne sont pas éligibles au FDTAD*. Voilà pour le bilan. Sur l'évolution, ce qui vous est proposé aujourd'hui, en introduction, par rapport au tableau que vous avez dans la proposition de rapport, il y a une évolution. Au vu des remarques qui ont été par les commissions et en particulier dans la commission affaires générales, le président vous propose de modifier les taux définis dans le rapport pour les églises protégées ou non protégées de cette manière. Au lieu des 25 % homogénéisés pour toutes les communes, la proposition est un taux de 35 % pour les communes de moins de 1000 habitants. C'était l'esprit de cette évolution. Le fait de vouloir harmoniser un peu trop, c'était au détriment des petites communes. Si vous reprenez le tableau, comme je vous le disais, 35 % du montant des travaux pour les communes jusqu'à 1000 habitants, 20 % pour celle de 5000 avec toujours le bonus possible à partir du moment où il y a une souscription publique, ou toute forme de mobilisation de la population. La nouveauté, c'est qu'il y a un plafonnement de 400 000 € par tranches et deux tranches de travaux par édifice. Pour les communes au-dessus de 5000 habitants, c'est 10 % du montant des travaux hors taxes. Pour les monuments en réglise, on reste sur 10 % du montant des travaux hors-taxes. Il y a un plafond de 400 000 € par tranche et cela fait deux tranches par chaque édifice. Cela rend obligatoire cette mobilisation de la population. Pour les œuvres d'art, 30 % du montant des travaux hors taxes avec un versement par an et un plafond de 50 000 €. Le dispositif est donc élargi. Il peut répondre aussi aux objets qui ne sont pas protégés pour les communes de moins de 5000 habitants. Pour les travaux sur les bateaux traditionnels, c'est 10 % du montant des travaux avec un plafond de 400 000 € pour les bateaux qui sont protégés. Et pour le label bateau d'intérêt patrimonial, c'est un plafonnement à 8000 € des dépenses éligibles.

Je vous ai évoqué tout à l'heure la question des communes nouvelles. On vous propose une nouveauté avec la prise en charge des diagnostics des églises non protégées. C'est la première étape pour répondre aussi à l'ensemble de ces communes nouvelles qui ont un patrimoine important. Il faut commencer par un diagnostic. La nouveauté, c'est de pouvoir les financer.

Ce dispositif, cette évolution doit permettre de maintenir pour le plus grand nombre un soutien pour le département, de mieux corrélait les calendriers budgétaires aux opérations, de moins fractionnée attribution des subventions, mais aussi de maîtriser nos budgets pour l'année à venir.

Cela va nous permettre de gagner en cohérence et d'harmoniser les taux d'aide des diagnostics avec les taux d'aide aux travaux.

Je crois que je vous ai tout dit. Les avis des commissions, c'était pour la commission attractivité et numérique, c'était un avis favorable avec deux abstentions. Peut-être que les nouvelles propositions pour faire évoluer les positions.

_ Merci pour cette proposition. Études et diagnostics au même taux que les travaux. Il y avait une consommation relativement importante sur les châteaux et les manoirs. Et certaines petites communes qui étaient parfois dans la difficulté avec des édifices ou des partis d'édifice classé dans ce qu'on appelle des édifices protégés étaient dans la difficulté. Nous avons l'avantage de pouvoir faire monter de cinq. Les communes de moins de 5000 en ce qui concerne les édifices protégés et de mettre à niveau égal les édifices non protégés. C'est un plus par rapport à l'ancien projet. Il y a eu une forte demande sur les châteaux et les manoirs. Il nous semble essentiel que les petites communes puissent continuer d'entretenir leurs édifices dans de bonnes conditions.

_ J'avais préparé mon intervention pour te dire que je vais voter ce rapport, Catherine. Je suis attaché à la préservation du patrimoine et à sa rénovation selon les techniques d'éco construction. Il était prévu de baisser la subvention sur les petites communes concernant les églises. Je voulais porter à votre connaissance le fait que sur certaines petites communes de moins de 300 habitants qui comportent parfois deux édifices, cela fait un édifice pour 150 habitants. Effectivement, quand on voit une église, quand on rentre dans un village, la première chose que l'on voit, c'est un toit et des murs. C'est par là qu'arrivent les désordres de nature humide. Nous avons eu la malencontreuse idée par le passé de mettre du ciment, de faire des enduits au plâtre et de mettre aux pieds des églises des dalles en ciment qui font que les murs ne respirent plus. Dans le meilleur des cas, nous avons des traces vertes, ou alors des corrosions qui nous conduisent à démonter toutes les statues. Et dans le pire des cas des arrivées de **. Certaines communes possèdent plusieurs églises. Avec la subvention de la DETR et celle du département, nous étions loin des subventions atteignables. Donc je vous remercie vraiment d'avoir fait cette modification suite à nos entretiens. J'espère que ce sera

pour une meilleure préservation de notre patrimoine et de nos églises. Ils sont parfois le seul édifice patrimonial intéressant sur la commune. Merci de nous avoir écoutés et d'avoir fait cette modification.

_ A fortiori quand certaines églises détiennent les plus anciens vitraux du département. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

_ Merci. Nous allons dans ce sens-là. C'est une réelle avancée par rapport à cette délibération. On voit qu'il y a eu un rapport sénatorial de juillet 2022 sur la mission de l'information sur l'état du patrimoine religieux. Cela aurait été contraire à cet esprit France partisan de cette mission d'information qui évoque un sous investissement et parfois des véritables problèmes pour les maires d'entretenir ce patrimoine religieux. On voit qu'il est fragilisé par différents phénomènes. On parle de l'exode rural, de l'évolution de la pratique religieuse. Plus il y aura des investissements et notamment de la part départementale pour aller aider les communes à pouvoir investir, mieux ce sera. Là-dessus, au niveau du Sénat, cela a été consensuel. L'ensemble des groupes ont travaillé dans ce bien commun, dans cet intérêt général qui est l'entretien du patrimoine religieux.

On tenait à le saluer par la prise en compte. Au départ, on était sur la diminution. On pouvait se poser la question de cette cohérence avec ce qui est élaboré au niveau national.

_ Merci. Je voulais souligner le travail. Cela va dans le même sens. C'est parfait. Le travail du Sénat a été fait et il souligne le travail qui a été fait pour les plus petites communes, mais pas que. Et le rapport du Sénat mettait en avant dans les années à venir les risques réels efforts de disparition de deux à 5000 églises, ce qui est énorme. Il ne s'agit pas d'être porteur de croix ou de bannière. Mais juste d'attirer l'attention sur le fait que ce patrimoine est un patrimoine au-delà de son statut de patrimoine communal. C'est plutôt un patrimoine commun. C'est une référence. Il y a un attachement très souvent. Et c'est très souvent le premier patrimoine communal en architecture, mais aussi en mobilier, avec des tableaux qui sont inscrits ou classés ainsi que des statuts dans beaucoup de nos petites communes. Nos églises ont été reconstruits dans un style néogothique. Et ce patrimoine est commun encore une fois. Il y a beaucoup de circuits qui reposent sur des visites d'église. Il faudrait inviter les autorités religieuses à réfléchir à d'autres formes d'appropriation de ce patrimoine. Il faut que ce patrimoine commun continue à vivre au-delà des aspects culturels pour qu'ils restent ce bien commun.

_ Je voulais souligner également le travail fait par le CAUE. Le diagnostic prend longtemps, et parfois, il nous fait peur quand il arrive. Mais avec du temps, on peut se l'approprier et on peut réaliser toutes les actions les unes après les autres. Je voulais souligner la qualité de leur travail aujourd'hui.

_ Merci pour eux, Christelle. Tous ces témoignages révèlent une chose, c'est que la Manche a subi les affres de la guerre en d'autres temps. Il restait très peu de bâtiments dans certaines villes. Mais dans nos petites communes, toute commune à un bâtiment qui est au moins du XVI^e siècle. Les églises traditionnelles que l'on voit et d'autres églises avec des objets de valeur. Et plus de 5000 habitants aussi. Ou du moins, ce qu'il en reste. Mais c'est vrai que quelque part, tout cela fait partie du patrimoine qui a pu être sauvegardé lors de ce conflit qui a détruit la quasi-totalité des grandes villes et des moyennes villes dans les départements. C'est un atout culturel. Concernant la position du clergé, je pense qu'ils sont d'accord. Nous irons par dans cette direction. La difficulté est devant nous. Cet effort conséquent montre la volonté du département de protéger ces édifices.

_ Je suis passée peut-être un peu vite, mais je voulais souligner la particularité de la politique départementale en matière patrimoniale. Il y a des aides de l'État contre monument est protégé. Les départements suivent. Mais il y a un effort très marqué avec cette nouvelle politique les églises qui sont non protégées et qui concernent l'ensemble des communes. Si vous êtes intéressé, je vous invite à aller consulter les comptes-rendus d'un colloque qui a eu lieu dans le cadre des rencontres de Cerisy. Je vous invite à aller regarder le compte rendu de ce colloque. Il y a des exemples dans d'autres pays que le nôtre.

_ Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de mettre aux voix. Merci. Je vous remercie de cette unanimité qui nous encourage à poursuivre dans cette direction. Maintenant, le rapport suivant qui concerne la fracture numérique est la convention de financement avec l'État pour le renouvellement du dispositif. Marie-Pierre Fauvel est à l'exercice.

_ Merci. Je vais vous présenter le rapport du projet de la mandature 2022/2028 pour limiter la fracture numérique. Avec la dématérialisation de plus en plus importante pour l'accès au droit, à la citoyenneté, à la culture, la disponibilité d'infrastructures et de réseau de communication modernes est disponible, cela demande parfois l'usage de la culture numérique. C'est totalement intégré à une démarche inclusive. Le département de la Manche a décidé début 2021 de porter un tiers des 30 emplois de conseillers numériques déployés sur

la Manche en signant avec l'État la convention de financement du dispositif conseillers numérique France Services. Ce sont 10 conseillers qui ont été recrutés en 2021 en contrats Centre de gestion et qui ont été déployés au plus près des habitants de la Manche pour deux années.

L'échéance de ces contrats arrive en mai et juin prochains. Les différentes missions sont de soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique, de travail à distance, consulter un médecin, acheter en ligne et bien d'autres choses. Sensibilisés aux enjeux du numérique, favoriser des usages citoyens s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger les données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants et encore bien d'autres choses. Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne. En ce qui concerne le bilan de l'activité des 10 conseillers numériques du département, fin 2022, soit environ une année pleine d'activité le temps qu'ils s'installent.

Par ailleurs, plus ponctuellement, les conseillers sont venus appuyer la diffusion d'usages numériques spécifiques à certaines populations comme la prise en main du site Mon emploi dans la Manche ou le déploiement de Smartphones auprès des 430 assistants familiaux du département à l'automne 2022.

Le projet de mandature adoptée en juin 2022 confirme cette volonté d'une Manche inclusive, solidaire, ouverte et connectée aux autres pour faire de nos concitoyens des usagers éclairés dans un monde numérique. Il est indispensable d'accompagner celles et ceux qui rencontrent des difficultés et leur permettre d'éviter une fracture numérique. On vous propose de renouveler pour trois ans la convention avec l'État et en concentrant le travail des conseillers numériques autour de trois axes. Tout d'abord aller vers les personnes les plus éloignées du numérique. Le public cible est tout habitant qui risque une rupture et pour qui le manque de confiance ou l'isolement constitue un frein pour une orientation vers les lieux de médiation numérique. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il y aura un travail à faire avec les maisons qui pourront se mettre en place sur l'ensemble de notre territoire. Ensuite, réorienter vers d'autres dispositifs ou d'autres acteurs de médiation numérique après deux rendez-vous avec une même personne. 10 % du temps de travail de ses conseillers numériques de départements pourraient être consacrés à accompagner des agents de la collectivité qui ne dispose pas d'un accès permanent à un ordinateur afin de leur assurer autonomie et habileté numérique dans leur usage de la vie

quotidienne. Les agents des collèges et des centres d'entretien routier sont visés. Ils exercent leurs activités sur des sites distants. Sur le seul volet aller vers des localisés, c'est un objectif de plus de 10 000 habitants de la Manche totalement éloignée du numérique que les 10 conseillers numériques du département doivent aller **. Il vous est donc proposé dans ce rapport la création à l'état des emplois de 10 postes sous la forme d'un contrat d'une durée de trois ans. Un rapport sera présenté pour la création de ces postes. Le plan de financement de ce dispositif compte tenu des recettes attendues par l'État marque un effort important de notre collectivité. Le coût annuel pour un poste est de 35 000 € par an. Pour deux postes sur 10, taux d'intervention de l'État sur la base éligible calculée sur un salaire au SMIC, soit 25 000 €. 70 % pour la première année, 50 la deuxième, et 50 la troisième année. 17 500 de subventions pour la première année. Et le coût supporté par le conseil départemental 17 500 la première année, 22 500 la deuxième et 22 500 la troisième. Pour huit postes sur 10, la subvention de l'État avec une bonification en étant QPV à raison de huit postes sur 10. Avec une participation de 80 %. Première année. Le cours est à la charge du conseiller départemental. Ce qui fait un coup total pour les 10 postes de 485 000 pour l'État. Et le coût pour le conseil départemental, 565 000 € pour les trois années.

Voilà, chers collègues. Je tiens également à vous préciser que la commission attractivité et numérique ainsi que celle des affaires générales ont donné un avis favorable.

_ Merci pour cette présentation, chère collègue. Est-ce que vous avez des remarques ?

_ Nous allons voter ce rapport. Mais la dématérialisation des démarches administratives a mis en évidence une fracture numérique qui touche les acteurs âgés, mais pas que. Il existe aussi une part de la population qui n'a plus accès au service public du fait des évolutions technologiques. Les conséquences sont lourdes pour les usagers. À travers la création de ces postes, ce sont les collectivités locales qui doivent financer le désengagement de l'État partiellement pour l'instant, mais peut-être en totalité demain. Autre élément particulièrement choquant : l'intervention de l'État se fait sur la base d'un salaire au SMIC. Ça témoigne de la faible considération portée par l'État sur des missions indispensables sur notre territoire et qui réclament des compétences pluridisciplinaires. C'est regrettable.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 52 voix pour. Merci pour cette unanimité. Nous passons au dossier

Affaires générales avec un rapport avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier dernier.

_ Tout est dit. Aucune remarque n'ayant été faite, je vous propose de valider tout simplement ce procès-verbal du 27 janvier 2023.

_ Merci. Concernant le point suivant, il s'agit des désignations de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes. Jacky Bouvet également l'exercice.

_ La commission Appui au territoire, concernant les comités de pilotage des contrats de mixité sociale des communes d'Agneaux et de Condé-sur-Vire, la loi 3DS a remodelé dispositif de l'article 55 de la loi SRU de 2000 concernant l'obligation pour certaines communes de disposer d'un minimum de logements locatifs sociaux. Il vous est proposé la désignation de Monsieur André Denot en tant que titulaire de Madame Brigitte Boisgerault en tant que suppléante. Concernant la commission Appui aux Territoires, il est proposé Hedwige Collette en remplacement de Madame Françoise Lerossignol. Pour Manche Numérique et les services numériques, la proposition est de Marie-Pierre Fauvel en remplacement de Monsieur Damien Ferey.

_ Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous en remercie. Délibération adoptée par 45 voix pour, 7 ne prenant pas part au vote. Le rapport suivant est un rapport concernant les désignations au sein des commissions intérieures avec quelques légères modifications. C'est toujours Jacky Bouvet.

_ Suite à la demande présentée par le groupe de la gauche sociale et écologiste, il est proposé les changements suivants : Madame Odile Lefaix-Véron en remplacement de Madame Karine Duval au sein de la commission Action sociale et Madame Karine Duval en remplacement de Madame Odile Lefaix-Véron au sein de la commission Affaires générales. Je ne vous reliste pas les 13 noms et 11 noms qui composent les deux commissions.

_ Je vous propose de mettre au vote. Délibération adoptée à 52 voix pour. Rapport au suivant concernant les emplois de collaborateurs de cabinet et de collaborateurs de groupe d'élus.

_ Il s'avère nécessaire pour le cabinet du président de s'appuyer sur la présence effective de 6 collaborateurs. Le recrutement effectif d'un 6^e collaborateur nécessite de réabonder l'enveloppe de crédit qui est dimensionnée dans les faits pour une équipe de 5. Il est sollicité que les crédits annuels soient portés à 500 000 €, donc un abondement de l'enveloppe de +80 000 €. Il est proposé de limiter l'attribution d'un seul emploi de collaborateurs pour le groupe majoritaire, soit une diminution des crédits de 80 000 €.

_ Merci. S'il n'y a pas de questions, je propose de mettre au vote. Rapport adopté par 51 voix pour et une voix ne prenant pas part au vote. Merci. Point 5-5 : la gestion des ressources humaines : trajectoire des postes, convention de mise à disposition, remboursement des frais de déplacement des élus. C'est Carine Grasset.

_ Ce rapport comporte quatre parties. La première concerne la création des postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Au sein de la DGA Action sociale, le département de la Manche met en œuvre les clauses sociales dans les marchés publics depuis 2015 et à recruter une facilitatrice pour les zones centre et sud du département. La clause sociale est un dispositif efficient. La collectivité arrive à un seuil ne permettant plus à un seul poste de développer ce dispositif. Le département de la Manche est lauréat de l'appel à projets lancé par l'État en 2022 qui porte sur l'augmentation du nombre de facilitateurs. Nous vous proposons la création d'un poste de facilitateur supplémentaire sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de trois ans. C'est financé par l'État à hauteur de 30 000 € la première année et c'est complété par des fonds européens renouvelables deux fois. Deux autres postes. Afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif MonEmploiDansLaManche, département recruté deux agents afin d'assurer une réponse téléphonique de premier niveau à l'ensemble des bénéficiaires du RSA, la gestion administrative des rendez-vous, la gestion administrative, l'animation et la promotion de MonEmploiDansLaManche. La réussite de cette démarche a démontré la nécessité de pérenniser ces deux postes dans l'organisation. Il est proposé la création de deux postes permanents attachés à la responsable du service Droit au parcours. Ensuite, des postes concernant la DGA Affaires générales et numériques. C'est pour le recrutement de 10 conseillers numériques France Services. Ensuite, il y a le tableau dont il est proposé de prendre acte. Le département de la Manche, mais plusieurs agents à

disposition pour assurer des activités liées au suivi du fonctionnement administratif et comptable. Il vous est proposé de délibérer pour donner délégation au président permettant la signature de cette convention. Le SDIS de la Manche met à disposition de la collectivité un agent à hauteur de 16 heures par semaine. Il vous est proposé de délibérer pour donner délégation au président pour la signature. Le règlement intérieur du conseil départemental prévoit la possibilité pour les élus du département de demander le remboursement de certains de leurs frais de déplacement avant le 7 de chaque mois pour un remboursement dans le mois. À défaut, ils doivent être saisis trois mois au plus tard après le déplacement. Au-delà de ce délai, il ne peut pas bénéficier du remboursement. Après plus d'un an d'application de cette règle, nous vous proposons d'assouplir la période en la portant à 6 mois, et donc de modifier l'article 73 du règlement intérieur du Conseil départemental en vigueur. Voilà.

_ Merci, chère collègue. Ce rapport appelle-t-il à des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je propose de le mettre aux voix. Délibération adoptée par 51 voix pour et une voix ne prenant pas part au vote. Nous passons au rapport suivant 5-11, le 5-6 ayant été retiré.

_ Afin de répondre aux besoins saisonniers de la collectivité pour la période estivale, il vous est proposé la création de 11 postes non-permanents correspondant à 15 mois de renforts saisonniers répartis sur les mois de juillet et août 2023 dans les différents services de la collectivité. Je ne vais pas faire plus long. Avec un avis favorable de la commission Affaires générales.

_ Merci. Je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 52 voix pour. Merci. Rapport suivant qui concerne la délégation de compétence au président, le compte-rendu de la délégation pour ester en justice. Jacques Coquelin ?

_ Nous vivons dans un univers impitoyable. Nous sommes souvent contraints d'ester en justice soit pour engager des actions, soit pour défendre le Conseil départemental. Cette délibération a pour but de vous donner la liste des actions. Pour l'année 2021 et l'année 2022. S'agissant des contentieux engagés à l'initiative du département, un référé "mesures utiles" a été engagé à l'encontre de l'ancien titulaire de la DSP des liaisons maritimes. 38 dossiers ont été présentés

devant le juge aux affaires familiales. 30 plaintes ont été déposées pour dégradation du domaine public. 11 plaintes ont été déposées pour l'agression d'argent. C'est inquiétant. S'agissant des contentieux défendus, ils sont engagés par des tiers à l'encontre du département. Le détail figure dans le rapport. Si ce n'est pour préciser que ces contentieux concernent plusieurs services, les RH, service des marchés publics, les personnes âgées, le handicap, la protection de l'enfance, les ports de la Manche et les espaces naturels. Il s'agit de donner acte de cette présentation.

_ Merci. S'il n'y a pas de questions, je propose de mettre également aux voix dans la foulée. Le numérique fonctionne ! Délibération adoptée par 52 voix pour. Toujours dans la foulée, dans ce monde impitoyable...

_ Une délibération habituelle. Il s'agit de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée signés pour un montant compris entre 15 000 € HT et 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et entre 15 000 € HT et 5 millions d'euros HT pour les marchés de travaux. Vous avez la liste. Cette délibération contient les avenants qui ont été signés par le président après avis de la commission de la Commande publique et d'appel d'offres. S'agissant des sous-traitants, le président précise que du fait qu'aucune objection n'ait été soulevée, il a accepté l'ensemble de ces demandes.

_ Merci. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 52 voix pour. Rapport suivant : la délégation de compétence au président, bilan des garanties d'emprunt accordées par le département de la Manche en 2022.

_ Il y a un tableau qui figure dans cette délibération qui vous permet de voir l'évolution des garanties d'emprunt au cours des 6 dernières années. Elles sont passées de 312 551 196 € en 2017 à 414 739 718 € en 2022. Il y a lieu de vérifier que le montant total de l'annuité et des emprunts déjà garantis majorés de l'annuité et de notre propre dette n'excède pas 50 % de nos recettes réelles. La délibération présente également les emprunts concernés. Le ratio de notre département est de 16,53 %. C'est très en deçà du maximum autorisé.

_ Très bien, merci. Je le mets aux voix. Merci. Délibération acceptée par 52 voix pour. Je vous reçois remercie. La 5-10 qui est d'une communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion 2015-2020 de la société anonyme d'économie mixte locale santé et physique nucléaire.

_ La Chambre régionale des comptes précise que consécutivement aux dispositions de la loi NOTRe, les départements de l'ancienne Basse-Normandie auraient dû céder les deux tiers de leurs actions détenues dans un délai d'un an maximum. Faute de l'avoir fait, leur présence est illégale. Pourtant, dans un courrier qui nous était adressé en mai 2016, la région nous faisait part de son avis juridique qui confirmait la possibilité au département de se maintenir au capital de la société au titre de la recherche sur le cancer et en faisant référence à l'article L3211-1 du Code général des collectivités territoriales. Le rapport définitif intègre la réponse qui va dans le même sens et qui avait été adressée par le président du Conseil départemental du Calvados ainsi que la réponse formulée par la présidente de la SAPHYN. Voilà pour ce rapport définitif de la Chambre régionale des comptes.

_ Merci. S'il n'y a pas de questions sur ce rapport, je vous propose de voter.

_ Je demanderais deux minutes d'attention avant que l'on termine la séance. Pardon, après le vote.

_ Délibération adoptée par 51 voix pour et une personne ne prenant pas part au vote. Je donne la parole à Grégory Galbadon.

_ Ce matin, je me suis exprimé à propos d'une certaine catégorie de personnel de l'ADSEAM. J'ai parlé avec le cœur, mais avec des informations qui étaient erronées. Depuis, j'ai demandé des éléments de précision. Voici ce qu'on m'a répondu. " Elle a évolué depuis le changement de direction du service d'accueil de jour. L'association a engagé l'évaluation des risques psychosociaux. La prochaine étape sera les préconisations. Globalement, il n'y a plus de malveillance de la part de la direction." Voilà. Mea culpa. Il faut toujours avoir les bonnes informations.

_ Merci pour cette précision très utile et indispensable. Je pourrai signer ce rapport sans difficulté aucune. Je m'en félicite que le choix soit bon. C'est un dossier social et lourd de conséquences. Je suis très attentif à cela quand il s'agit de mal-être ou autre travers. Bien. Y a-t-il d'autres questions diverses et variées ? Non ? Déclare cette séance close en vous remerciant de votre attention et d'être restés jusqu'au bout. Je sais que certains doivent repartir sur leur territoire où des réunions les attendent. Une bonne fin de journée et un bon week-end. Merci.